

LE DEVOIR

VOL. XC - N° 262

LE MERCREDI 17 NOVEMBRE 1999

87c + TAXES = 1\$

NATURE

**EFFET DE SERRE:
LES OURS POLAIRES SONT
MENACÉS DE FAMINE**
PAGE B 8

LES ACTUALITÉS

**POUR UNE AIDE MASSIVE
À LA RECHERCHE
UNIVERSITAIRE**
PAGE A 3

CULTURE

**OPÉRA DE MONTRÉAL:
TOUT VA POUR
LE MIEUX, DIT UZAN**
PAGE B 9

PERSPECTIVES

Les coutumes de la guerre

Un héros de l'ombre vient de s'éteindre à l'âge de 89 ans. Il s'appelait Daniel Margolies et fut un des principaux procureurs du procès de Nuremberg. Cet avocat fut le précurseur de Louise Arbour, Carla Del Ponte et autres juristes qui s'attaquent aux crimes contre l'humanité.

Né en 1910 à Cleveland, dans l'Ohio, Daniel Margolies étudia la littérature allemande du Moyen Âge à Harvard dans les années 20. En 1931, il se rend en Allemagne pour approfondir ses connaissances. Deux ans plus tard, Hitler accède au pouvoir. En 1936, Daniel Margolies retourne à Harvard pour entreprendre des études en droit.

Trois ans plus tard, la Deuxième Guerre mondiale éclate. En 1940, l'Europe, à l'exception notable de la Grande-Bretagne, est sous la botte nazie. Des rescapés de la terreur hitlérienne, des juifs pour la plupart, essaient de sensibiliser, en vain, l'opinion mondiale.

En janvier 1942, les gouvernements en exil se réunissent au palais Saint-James, à Londres. Dans leur déclaration commune, ils dénoncent «le régime de terreur des forces d'occupation, coupables d'emprisonnements, d'expulsions massives, de massacres et d'exécutions d'otages».

Dans la foulée, ces gouvernements en exil concluent que les Allemands violent «les lois et coutumes de la guerre», une expression à retenir, ainsi que les dispositions de la conférence de La Haye de 1907. À la faveur de celle-ci, les gouvernements établissent qu'il faut «punir par la justice officielle tous ceux qui s'étaient rendus coupables de crimes, qu'ils les aient ordonnés, perpétrés ou qu'ils y aient participé».

Au cours des mois qui suivent, Londres et Washington sont submergés de rapports prouvant que les nazis se livrent à d'horribles exactions. Le président Roosevelt et le premier ministre Churchill ne peuvent plus faire la sourde oreille. Ils doivent se prononcer.

Roosevelt propose que les criminels de guerre soient remis entre les mains de la future Organisation des Nations unies. Churchill diffère d'opinion. Il suggère que ces criminels soient jugés dans les pays où les atrocités ont été commises. Seul Molotov, alors ministre soviétique des Affaires étrangères, évoque la formation d'un tribunal international. Bref, les politiciens ne sont pas tout à fait sur la même longueur d'onde.

En fait, sur ce sujet, celui précisément des crimes contre l'humanité, les politiciens furent et demeurent mal à l'aise ou foncièrement cyniques. Et ce, fondamentalement, en raison de cette notion des lois et coutumes de la guerre. Qu'est-ce donc que les coutumes de la guerre?

Il est vrai que ce concept avait été évoqué aussi loin qu'en 1308 dans le cadre du procès de William Wallace, le héros national des Écossais. Pour avoir reconnu qu'il n'avait épargné «ni âge ni sexe, ni moine ni nonne», Wallace s'était rendu coupable de viol des lois et coutumes de la guerre. Autrement dit, de crimes contre l'humanité.

Au terme de la guerre civile américaine, en 1865, de la guerre des Boers, en 1902, et de la Première Guerre mondiale, en 1918, on avait bien tenté de juger les auteurs de crimes contre l'humanité. Mais la plupart du temps, ces tentatives se sont soldées par des échecs lamentables.

Il en a été ainsi parce que jamais les acteurs concernés par ces différents chapitres de l'histoire ne sont parvenus à articuler la notion de crimes contre l'humanité sur une assise juridique solide. Pour que Margolies puisse échafauder, contre les dignitaires nazis, un dossier imperméable à toute distorsion, il fallait au minimum lui fournir une poignée juridique. Curieusement, c'est là que sont intervenues les lois et coutumes de la Bourse.

Horrié par la Solution finale, Henry Stimson, responsable américain de la Défense, soit le Pentagone, décide de s'opposer fermement aux vues de Roosevelt et Churchill en la matière. Dans son entreprise, il obtient le soutien du ministre de la Justice, Francis Biddle, et du secrétaire d'Etat, Edward Settinus. Dans leur esprit, «un jugement authentique rallierait les suffrages de la population et susciterait le respect de l'histoire».

Stimson demande à un de ses collaborateurs, le lieutenant-colonel Murray Bernard, de trouver une assise juridique solide. Dans le civil, Murray Bernard est avocat à la Commission des opérations en Bourse. Fort de cette expérience et, plus précisément, des méthodes qu'emploient les cartels pour imposer leurs prix, Murray Bernard s'appuie sur la notion de complot, jus-

VOIR PAGE A 10: GUERRE

MÉTÉO

Montréal Ciel variable.
Max: 2 Min: -4
Québec Ciel variable.
Max: 3 Min: -6

Détails, page B 8

INDEX

Annonces B 7 Éducation B 1
Bourse B 5 Le monde A 7
Avis publics A 4 Les sports B 7
Culture B 10 Montréal A 4
Économie B 4 Mots croisés A 4
Editorial A 8 Télévision B 9

www.ledevoir.com

Cases départ



AGENCE FRANCE-PRESSE

IL n'y a pas que les jeunes Occidentaux qui soient avides d'avenir... La preuve: cette immense foire de l'emploi qui se déroule actuellement au Japon. Si l'événement ne dure que deux jours, ce ne sont pas moins de 390 compagnies qui courtisent près de 10 000 étudiants de l'université de Tokyo en voie d'obtenir leur diplôme.

DOSSIER ÉDUCATION

L'école ambulatoire

Moyennant deux heures par semaine, des centres privés d'éducation garantissent que votre enfant améliorera sa performance générale à l'école

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

L'époque du professeur retraité qui donne des cours dans son salon pour passer le temps et arrondir ses fins de mois est révolue. Reflet des compressions dans le réseau de l'éducation ou symptôme de l'incapacité du système public à prendre en charge les enfants qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, le résultat est le même: des centres éducatifs privés ultramodernes poussent comme des champignons depuis une quinzaine d'années dans le reste du Canada. Et le Québec est le prochain sur la liste. Les noms d'Oxford et de Sylvan risquent d'ici peu de devenir aussi courants que ceux de certaines écoles de langues bien connues.

Flairant le besoin, un centre d'apprentissage Oxford a ouvert ses portes il y a un peu plus d'un an dans un petit centre commercial de Dollard-des-Ormeaux.

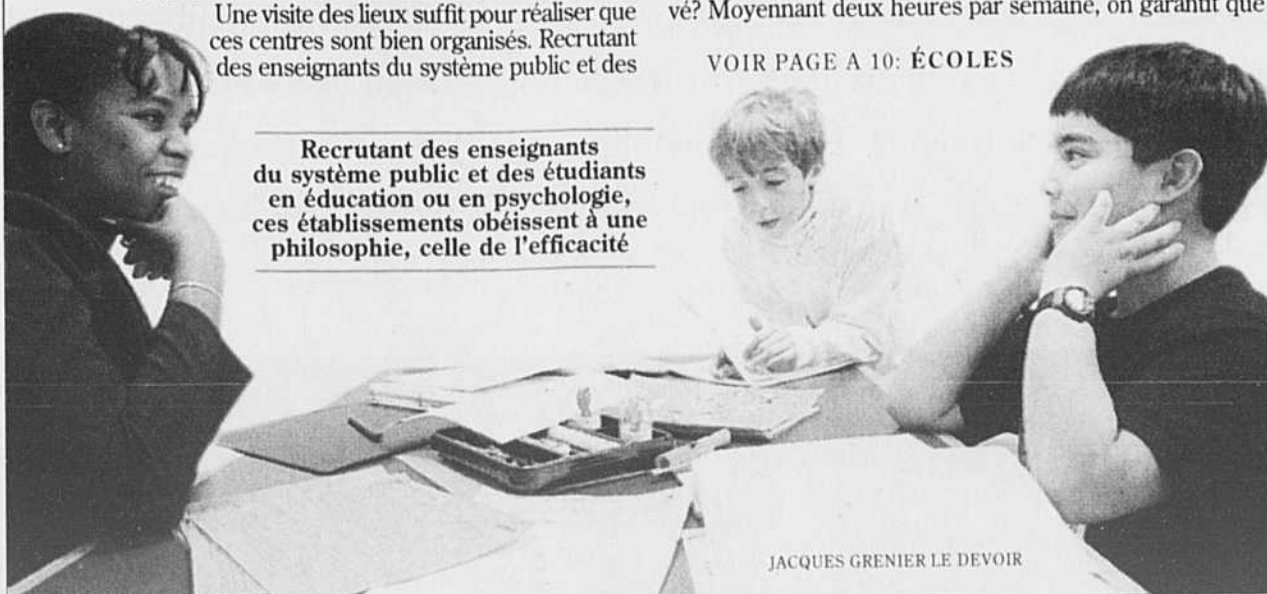
Une visite des lieux suffit pour réaliser que ces centres sont bien organisés. Recrutant des enseignants du système public et des étudiants en éducation ou en psychologie, ces établissements obéissent à une philosophie, celle de l'efficacité.

étudiants en éducation ou en psychologie, ces établissements obéissent à une philosophie, celle de l'efficacité.

Premier au Québec, le centre Oxford de la région est la 59^e filiale du genre au Canada. L'entreprise a été mise sur pied en 1984 à London, en Ontario. Et depuis, sa popularité ne cesse de croître. «Nous prévoyons ouvrir une dizaine de centres à travers le Québec au cours des 18 prochains mois», indique le président des centres Oxford du Canada, Nick Whitehead. Chaque franchise coûte 100 000 \$. Le centre offre des cours de rattrapage en français, en anglais et en mathématiques mais enseigne aussi des stratégies d'étude, de lecture rapide ou de gestion du temps pour les plus vieux. Si bien que l'âge de la clientèle de ces centres varie entre 3 et 22 ans!

Mais qu'offre donc de si spécial un centre éducatif privé? Moyennant deux heures par semaine, on garantit que

VOIR PAGE A 10: ÉCOLES



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

■ Autres informations en pages B 1, B 2 et B 3

80 millions de plus que prévu aux médecins

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement du Québec doit se résigner à éponger un autre dépassement budgétaire dans le réseau de la santé. La rémunération des médecins omnipraticiens et spécialistes dépasse de 80 millions les prévisions, soit près de 4 % de plus sur une enveloppe globale de 2,2 milliards pour l'année en cours.

À l'Assemblée nationale hier, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, qui répondait à une question de la députée libérale et critique de l'opposition en matière de santé, Michèle Lamquin-Éthier, a révélé qu'un dépassement de 80 millions dans la rémunération prévue des médecins pour l'année en cours était inévitable.

Après l'assurance-médicaments qui coûte 210 millions de plus que prévu et le déficit des hôpitaux qui dépasse de 100 millions les prévisions pour atteindre 350 millions, cet autre dépassement dans le budget de la santé au Québec s'explique par plusieurs facteurs, a indiqué Mme Marois. La ministre a évoqué le déflatement de la rémunération annuelle de certains médecins spécialistes afin de répondre à une demande accrue de soins ou d'interventions. Les ressources supplémentaires consenties aux urgences font également partie de l'explication, tout comme l'ajout d'équipes de médecins pour assurer l'accès aux soins partout sur le territoire du Québec. Hier, le ministère ne pouvait préciser quelle part du dépassement chacun de ses

VOIR PAGE A 10: MÉDECINS

La tutelle de l'exécutif de la CSDM est illégale

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

La mise en tutelle partielle de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) décidée par le ministre de l'Éducation, François Legault, est illégale. Le couperet est tombé hier après-midi lorsqu'un juge a fait abroger la tutelle que Québec avait imposée au comité exécutif de la CSDM au début d'octobre.

C'est un camouflet pour le MEMO (Mouvement pour une école moderne et ouverte) et sa présidente Diane De Courcy, également présidente de la CSDM, ainsi que pour le ministre Legault. Ceux-ci estimaient que le «putsch» réalisé par les dissidents du MEMO, avec Robert Cadotte à leur tête, et le Regroupement scolaire confessionnel (RSC), dirigé par Michel Pallascio, était illégal.

Dans le jugement, on peut lire que «le législateur, tout en permettant au comité exécutif d'exercer des pouvoirs en lieu et place du conseil [...], retient le principe de droit civil bien connu qu'un mandat à un délégué demeure toujours révocable». Selon le juge, le pouvoir que possède le conseil des

VOIR PAGE A 10: TUTELLE

Bagarre dans le cockpit?

Le FBI prendrait en main l'enquête sur la tragédie du vol 990 d'EgyptAir

LIBÉRATION, AFP, AP ET REUTERS

Le FBI va vraisemblablement prendre en main l'enquête sur la tragédie du vol 990 d'EgyptAir, qui s'est écrasé en mer le 31 octobre, tuant les 217 personnes à son bord. La décision aurait été prise après que l'analyse des enregistreurs de vol eurent fait apparaître qu'un des pilotes du Boeing 767 avait récité une formule religieuse de préparation à la mort quelques secondes avant que le pilote automatique soit désactivé et que l'appareil commence à plonger vers l'océan. Quelques secondes plus tard, à de son côté rapporté la chaîne CBS, un bruit de porte a été enregistré ainsi qu'une voix disant: «Que se passe-t-il?» Une lutte dans le cockpit pour le contrôle de l'avion semble alors s'être ensuivie avant que les deux réacteurs ne soient finalement coupés et que l'avion ne s'écrase.

Dès lundi soir, Jim Hall, directeur du NTSB (National Transportation Safety Board, agence chargée des enquêtes sur les accidents aériens), avait annoncé que ses services envisageaient de laisser la police fédérale mener l'enquête.

Il avait rencontré dans la journée le directeur du FBI (Federal Bureau of Investigations), Louis Freeh. Cette dé-

VOIR PAGE A 10: BAGARRE

• LES ACTUALITÉS •

6^e Conférence canadienne sur la santé internationale

La vague verte reviendra, prédit David Suzuki

Le changement proviendra des gens ordinaires, sous le signe de la santé

Nous sommes l'air que nous respirons, et nous sommes également l'eau dont notre corps est composé à 60 %, rappelle le généticien David Suzuki. L'environnement et la santé sont intimement liés, et c'est pourquoi ils redeviendront une préoccupation majeure dans les années à venir. Il ne faudra toutefois pas penser aux politiciens pour remettre l'idée à la mode...

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Hull — Dans les années 70 et 80, le mouvement écolo avait la cote. Les Verts, portés par une popularité à son sommet, dénonçaient les coupes à blanc, les barrages hydroélectriques, les centrales nucléaires... Deux récessions économiques plus tard, les écolos sont drôlement plus discrets. Mais la vague verte reviendra, prédit le généticien David Suzuki. Elle renaitra... sous le signe de la santé. «Les gens se préoccupent de la santé de leurs enfants, particulièrement avec l'eau et l'air, croit le D^r Suzuki. À l'époque, nous avions oublié qu'il y a des gens. S'ils ont faim, ils s'en fichent que ce soit la dernière plante ou le dernier animal sur la Terre. S'ils ont faim, ils le tuent. Et je le ferais aussi. Alors, si nous ne pensons pas à la faim et à la pauvreté, nous ne sauve-

rons pas l'environnement.»

Le Canada n'a pas à donner de leçon à personne en matière d'environnement, a rappelé le D^r Suzuki à la foule venue l'entendre hier matin lors de la sixième Conférence canadienne sur la santé internationale. Les citoyens sont devenus des consommateurs et le discours économique a pris une place beaucoup plus importante que n'importe quel autre sujet. Il faut avoir les moyens d'être écolo aujourd'hui, a dénoncé le généticien. Mais le peuple n'a pas à endurer pareilles valeurs. Les politiciens, a-t-il rappelé, reflètent les revendications du peuple.

«Il y a dix ans, dans le cadre d'une émission de radio, j'ai interviewé un dénommé Al Gore; il était sénateur à ce moment-là, a raconté en entrevue l'animateur de l'émission scientifique The Nature of Things. Il avait bien compris les enjeux environnementaux. À la fin, je lui ai demandé comment



Le D^r David Suzuki

une personne comme moi pouvait aider quelqu'un comme lui. Il m'a répondu: "Ne me regardez pas. Si vous voulez du changement, vous devez le dire aux gens ordinaires, les convaincre qu'il y a un problème, qu'il y a des choix à faire et qu'ils doivent le demander. Et une fois que vous aurez obtenu cet appui, nous répondrons avec empressement à vos demandes." Aujourd'hui, il est vice-président depuis une dizaine d'années et n'a rien pu faire parce que les Américains ne sont pas rendus aussi loin que lui et ne le laisseraient pas faire de toute façon.»

Les politiciens canadiens désolent le généticien. Jean Chrétien? Celui qui lui serrait chaleureusement la main avant qu'il devienne premier ministre «n'était pas intéressé par [ses] propos et il est clair qu'il ne l'est toujours pas». Le ministre des Finances, Paul Martin? «Il a siégé à toutes les tables de discussion sur l'environnement de son parti. Il sait tout à propos du réchauffement de la planète. Où peut-on le voir dans son budget? Nulle part.» La vice-première ministre, Sheila Copps? «Elle était ministre de l'Environnement. Où sont ses engagements?» Le nouveau ministre de l'Environnement, David Anderson? «Il a une bonne feuille de route, il a fait du bon travail en Colombie-Britannique. Il a prononcé un solide discours, entre autres à propos de faire payer plus aux propriétaires de gros camions. Mais dès le lendemain, il a battu en retraite!»

Lucien Bouchard, quand il était ministre de l'Environnement, s'était fait demander par David Suzuki quelle était sa priorité en la matière. «Le réchauffement de la planète!», avait immédiatement répondu le futur premier ministre québécois. «Très bien, a répliqué le D^r Suzuki, mais pourquoi?» Parce que le phénomène menace la survie de nos espèces, aurait

lancé Lucien Bouchard, et que si nous ne faisons pas quelque chose maintenant, nous courons à la catastrophe. «C'est extraordinaire! s'est exclamé le généticien. Alors, vous allez stopper les travaux sur la plate-forme Hibernia et d'autres projets du genre?» «Non non, nous ne pouvons faire ça, aurait dit le ministre Bouchard. C'est un engagement qu'a pris le parti, vous ne pouvez l'annuler!» «Il m'a donc dit que le réchauffement de la planète menaçait la survie des espèces mais qu'en tant que politicien, il n'allait rien faire pour changer ça, termine David Suzuki. Et regardez-le maintenant! Où se trouve l'environnement dans l'agenda de M. Bouchard?»

Et le Parti réformiste? a demandé un reporter albertain. «The Reform Party is a joke», a simplement répondu le généticien. «J'étais à Kyoto avec la délégation canadienne. Un homme s'est levé et s'est présenté comme le critique en matière d'environnement du Reform. "Je ne crois pas au réchauffement de la planète", a-t-il dit. À Kyoto, personne ne se demandait si le phénomène allait se produire, on se demandait tous ce que nous allions faire. Et voilà le réformiste encore en train de dire que ça n'allait pas arriver! Ils ne formeront pas le prochain gouverne-

ment, mais ça m'effraie de penser que les libéraux seront de retour.»

Le mouvement doit donc partir de la base pour monter vers le pouvoir. Sauf que le pouvoir, note David Suzuki, n'intéresse plus personne. «Quand j'étais jeune, les meilleurs élèves voulaient faire de la politique pour changer le monde. Aujourd'hui, les jeunes sont si cyniques que d'aller en politique équivaut à dire qu'ils sont fous!»

Mais les choses changeront, promet David Suzuki. Les militants ne pourront plus se confiner chacun dans leur niche. Les enjeux seront globaux et les militants issus des organisations non gouvernementales devront se regrouper, notamment en ce qui concerne la bataille contre les OGM. «Ces organisations pullulent à un rythme d'enfer partout autour du globe et sont plus de 100 000. Elles se prononcent sur les enjeux sociaux, environnementaux, sur la justice et la situation des femmes. Toutes ensemble, elles forment le vrai pouvoir, celui qui se préoccupe des gens, qui a le plus de crédibilité, qui travaille pour un idéal. Présentement, elles sont éparpillées — il y a plus de 3000 groupes environnementaux au Canada — mais si on les met toutes ensemble, je pense que les vrais changements viendront de là.»

Nous traiter comme des pions, c'est mettre notre travail en échec.

Quand on est personnel de soutien dans le réseau de l'éducation ou dans les organismes gouvernementaux, on sait de moins en moins où on peut se retrouver demain. Pas étonnant que la qualité de notre travail ne soit plus ce qu'elle était. Avec des heures de travail qui s'allongent, des tâches qui se multiplient, des responsabilités qui changent tous les jours, des pauses qui disparaissent et des salaires qui régressent, c'est au détriment de la qualité de vie et de l'épuisement de milliers de gens que dorment les surplus du gouvernement.



Gros preneurs
P'tits donneurs

Le secteur public CSN en négociation.



Les gouvernements devront réinvestir massivement dans les universités, affirme le Conseil de la science et de la technologie

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

M. Limoges croit que le sous-financement des universités a causé une

Le ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Jean Ro-

En plus de suggérer de doubler l'actuel budget de base du Fonds FCAR, qui est de 49,6 millions en 1999-2000, le Conseil de la science et de la technologie recommande d'augmenter également les budgets des autres organismes subventionnaires au Québec, soit le FRSQ (Fonds de recherche en santé du Québec) et le Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS),

M. Provost pense que les propositions du Conseil sont de nature à sauvegarder un patrimoine qui présente des signes de détérioration « depuis un bon moment ». Le financement public de la recherche universitaire, soutient-il, n'a pas suivi les besoins croissants d'infrastructure humaine et matérielle qui font le succès de la recherche de calibre international et d'une formation de haut niveau.

Une coalition demande l'étiquetage obligatoire

Le Comité pour l'étiquetage volontaire commence à s'assembler aujourd'hui, à Ottawa. Plusieurs organismes provenant d'horizons divers en sont membres, mais seulement 40 ont droit de vote. Le comité disposera de 18 mois pour élaborer la norme d'étiquetage. Mais pour la coalition, il ne s'agit que d'une façon d'étirer le débat pour le faire mourir au feuillet. Il faut que les citoyens, qui seraient selon eux à 81 % en faveur de l'étiquetage obligatoire, aient la possibilité de choisir entre

Mais tous ne sont pas d'accord avec ce principe. Le AGCare, un regroupement de 16 organisations en agriculture représentant 45 000 fermiers de l'Ontario, estime que l'étiquetage obligatoire proposé par la coalition signifierait que 95 % des aliments en épicerie afficheraient la mention «*contient des OGM*», ce qui lui enlèverait toute valeur aux yeux des consommateurs. «*Nous ne sommes pas contre l'étiquetage, mais nous voulons qu'il soit significatif*», explique Mary Lou Garr, vice-présidente de l'AGCare. Citant des études australiennes sur le sujet, Mme Garr estime qu'un étiquetage systématique, comme le suggèrent Greenpeace et le Sierra Club, signifierait des coûts de trois milliards et une hausse du prix des aliments de 5 à 15 %.

Le ministre a aussi réitéré la volonté du Canada de voir naître un nouvel «instrument» pour défendre et promouvoir la diversité culturelle. Il souhaite «que d'autres organisations inter-

La nouvelle ronde de pourparlers doit porter sur l'agriculture, les services et d'autres sujets sur lesquels les parties s'entendent. Les fonctionnaires et le ministre ont reconnu hier que l'Europe et les Américains ne s'entendent pas sur la portée des discussions et ont des positions divergentes sur les deux dessous principaux. «Il y a encore beaucoup à faire d'ici Seattle», a dit le ministre.

(PC) — Le Comité d'appui des orphelins de Duplessis se dit déçu du refus de l'Assemblée des évêques de le rencontrer. Ce comité d'appui, présidé par l'ancien ministre péquiste Denis Lazure, voulait rencontrer l'Assemblée des évêques pour lui remettre en mains propres des documents susceptibles de la faire changer d'idée, affirme le Comité d'appui pour la justice aux orphelins de Duplessis dans un communiqué. Le comité d'appui du D^r Lazure perçoit le

refus des évêques comme «un manque de compassion», un «manque d'ouverture» et de «l'étroitesse d'esprit».

En vente partout



■ Les lecteurs du *Devoir* qui se poseraient la question sont priés de noter que la chronique de Josée Blanchette n'est pas publiée cette semaine encore, notre chroniqueuse étant toujours en vacances. Elle sera de retour la semaine prochaine.

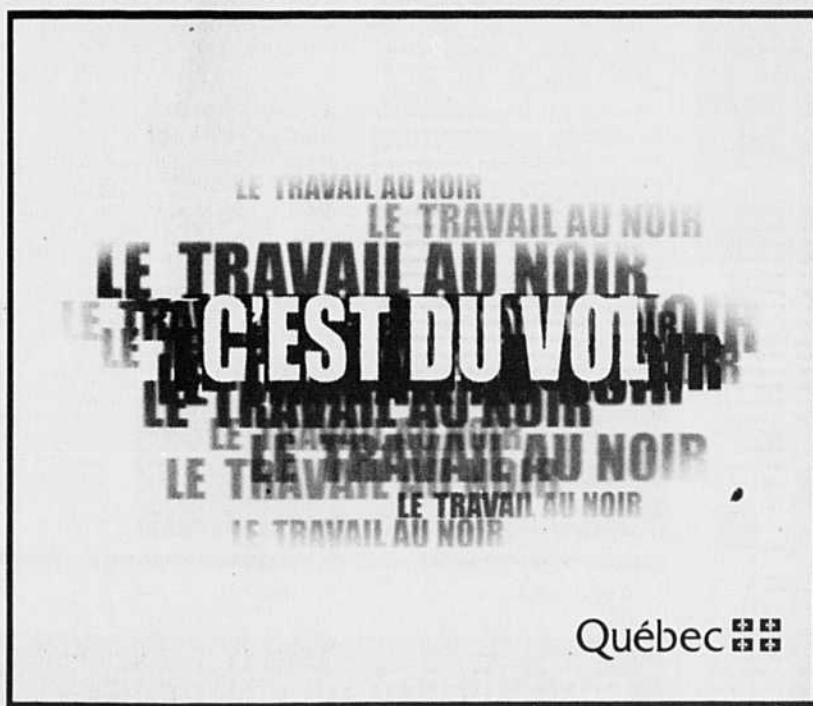
ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

La Commission de la culture est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 22 février 2000 dans le cadre de la consultation générale sur le *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés*. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le **4 février 2000**.

La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra. Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à : M. Robert Jolicoeur, secrétaire de la Commission de la culture, Édifice Honoré-Mercier, 835, boulevard René-Lévesque Est, bureau 3.29, Québec (Québec), G1A 1A3.

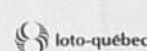
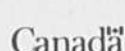
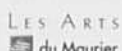
Téléphone : (418) 643-2722 Télécopieur : (418) 643-0248
Courriel : rjolicoeur@assnat.qc.ca



Monopolisons la place !

Jeudi 17 h à 22 h
Vendredi 9 h à 22 h
Samedi et dimanche 10 h à 22 h
Lundi 9 h à 22 h
Mardi 9 h à 18 h

Adultes : 6 \$ Étudiants, aînés et membres de la FADOQ : 3 \$ (taxes incluses) <http://www.slm.qc.ca>



• LES ACTUALITÉS •

Réforme municipale

Des experts mettent en doute les visées de Québec

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les spécialistes des affaires municipales ne s'entendent pas sur la couleur finale que devra véritablement prendre la réforme municipale de la ministre Louise Harel. Lors d'un colloque organisé par les cadres municipaux à Québec, certains sont venus exprimer hier des doutes sur les bienfaits d'une réorganisation municipale basée sur des fusions ou sur la création de structures régionales, voire supramunicipales. Ultérieurement, c'est la volonté politique du gouvernement qu'ils remettent en cause.

«Je ne suis pas pessimiste, je suis sceptique», a indiqué l'ancien sous-ministre adjoint aux Affaires municipales et à la Métropole, Robert Cournoyer, qui a pris sa retraite en mai dernier. Au cours des 30 dernières années, a-t-il fait valoir dans son exposé, le gouvernement s'est heurté à la grande résistance au changement du monde municipal et a, somme toute, opté pour l'immobilisme.

M. Cournoyer, qui ne croit pas qu'une instance supra-municipale soit la solution pour la grande région de Montréal, a mentionné une trentaine d'événements qui sont venus façonner le monde municipal depuis 1965. Mais, malgré un nombre important d'études et d'expériences diverses, la grande réforme reste à faire, estime-t-il.

Un consultant, Xavier Ceccaldi, est venu expliquer que, pour assurer leur succès, les fusions municipales doivent procéder par objectifs précis et non pas devenir une solution en soi. L'usager de services municipaux et le citoyen doivent être au centre de ces objectifs.

«Quand on parle de services, a-t-il noté, les gens se sentent très impliqués. Si on leur dit qu'on diminuera le déneigement pour augmenter le nombre d'heures d'ouverture du centre de loisirs, ils veulent en savoir plus.»

Ainsi, il faudrait systématiser la consultation des contribuables, selon lui. Par ailleurs, les économies visées doivent être analysées froidement en gardant en tête les coûts cachés des fusions.

EN BREF

Martin: fin de non-recevoir

(PC) — Une fois de plus, les provinces qui réclament plus d'argent à Ottawa lors du prochain budget fédéral risquent de se heurter à un mur. Le ministre des Finances, Paul Martin, a mis un frein à leurs demandes, hier. Selon lui, le fédéral ne nage pas dans l'argent et n'a pas plus de marge de manœuvre que les provinces. Ottawa fait, lui aussi, face à de lourdes obligations, a-t-il souligné. «Le gouvernement canadien est responsable de la sécurité de vieillesse. Avec une population vieillissante, c'est clair que c'est nous qui avons la plus grosse part [à assumer]», a-t-il expliqué à sa sortie du conseil des ministres. En outre, à cause d'une dette imposante, Ottawa paie «quasiment le double des provinces» en paiement d'intérêts, a dit M. Martin.

Les jeunes libéraux veulent mettre la hache dans le régime des rentes

Sous la présidence de Mario Dumont, les jeunes libéraux du Québec accaparaient l'attention des médias en interrogeant les orientations constitutionnelles de leurs aînés. Aujourd'hui, ils y parviennent tout aussi bien en mettant de l'avant les recettes les plus éculées de la droite. Des outrances que Jean Charest trouve parfois incongrues et embarrassantes. Se pose la question de la cohérence: où s'en va le PLQ?

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Les jeunes libéraux estiment que le temps est venu de mettre la hache dans le régime des rentes du Québec et de le remplacer par un régime privé.

Dans un document de réflexion intitulé «Se hisser vers le sommet» que la Commission-Jeunesse du PLQ a élaboré en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse, l'on recommande au gouvernement de «revoir la pertinence d'un régime de retraite obligatoire géré par l'État, alors que le secteur privé offre une multitude d'alternatives beaucoup plus avantageuses pour les nouveaux travailleurs».

Institué en 1966 par le gouvernement libéral de Jean Lesage, le régime des rentes du Québec oblige employeurs

et employés à cotiser minimalement à une caisse de retraite gérée par l'État afin d'assurer à tous les travailleurs une retraite confortable.

Iniquité intergénérationnelle

Or, après avoir analysé toutes les facettes de ce régime, les jeunes libéraux en sont venus à la conclusion que la Régie des rentes du Québec constitue aujourd'hui un exemple éloquent d'iniquité intergénérationnelle.

Et ils s'appliquent à en faire la démonstration. Les hypothèses actuariales de l'époque, rappellent-ils, prévoyaient qu'un taux de cotisation de 3,6 % de la masse salariale, versé conjointement par l'employeur et l'employé, serait opportun afin d'assurer un fonctionnement adéquat du régime.

Les prestations des retraités étaient par ailleurs fixées à 25 % du revenu mensuel moyen de la période cotisable, sous réserve d'un plafond et l'exclusion d'une période de 15 % des mois pendant lesquels le revenu a été le plus faible.

Or, les acteurs de l'époque n'ont pas su prévoir les changements démographiques. Le vieillissement de la population et la baisse du taux de natalité ont pris une ampleur inattendue. En 1986, l'on procéda à une faible augmentation des cotisations au taux de 5,8 %. C'était trop peu trop tard. Quoi qu'il en soit, en 1996, l'on planifia de nouveaux taux de cotisation, qui atteindront 9,9 % en 2003. Plusieurs spécialistes croient que ce sera encore insuffisant.

C'est tout le modèle québécois que les jeunes libéraux remettent en question et ils reconnaissent que ce débat

prend rapidement des allures de conflit de générations. D'un côté, une génération qui ne veut pas perdre ses acquis et de l'autre, une qui veut prendre sa place.

A leur avis, le temps est venu d'oublier la Révolution tranquille et de se tourner vers l'avenir. Il ne s'agit pas de tout effacer, disent-ils, ce serait tout à fait inadéquat et nuisible. Mais il leur apparaît évident que les institutions du modèle québécois, pensées et créées pour les années soixante, ne répondent plus adéquatement aux besoins de la population. Ils constatent que l'économie dépend encore trop de l'État et que si le modèle québécois ne passe pas le test du temps, c'est notamment parce que les décideurs ont trop longtemps minimisé la baisse du taux de natalité.

A travers cet exercice de réflexion, les penseurs de la Commission-Jeunesse du PLQ ont voulu témoigner de l'importance qu'il faut accorder à la modernisation de l'État québécois afin de répondre plus adéquatement aux aspirations de la génération montante. Ils voudraient que les jeunes puissent compter sur un système d'éducation compétitif et performant, où la réussite serait valorisée; sur des universités à la fine pointe qui offrent à leurs étudiants une formation de qualité.

La société québécoise ne peut pas se permettre d'abandonner les jeunes qui vivent dans la difficulté, concluent-ils. «Le soutien de l'État est primordial pour ces jeunes dont l'avenir semble trop souvent assombri; c'est une simple question de justice sociale et de solidarité élémentaire.»

Traité niska'a

Les réformistes exigent la tenue d'un référendum

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le Parti réformiste entend à partir de maintenant paralyser les travaux de la Chambre des communes tant et aussi longtemps que le gouvernement de Jean Chrétien n'accèdera pas à sa demande de tenir un référendum en Colombie-Britannique sur le traité conclu avec la nation niska'a.

Seule formation politique fédérale à s'opposer à l'accord définitif niska'a, qui règle définitivement les revendications territoriales et les demandes d'autonomie politique du peuple niska'a de Colombie-Britannique, le Reform a annoncé hier qu'il utiliserait tous les moyens mis à sa disposition pour empêcher l'adoption d'autres projets de loi. Le Parti réformiste demande qu'un référendum soit tenu à travers la province du Pacifique sur le traité.

«Une majorité de la population de la Colombie-Britannique croit que l'accord niska'a est de facto un amendement constitutionnel, a déclaré Preston Manning hier en conférence de presse. [...] Nous avons l'intention de tout faire en notre pouvoir pour forcer le gouvernement à organiser un référendum. Le gouvernement fédéral a une loi [...] qui dit

qu'un référendum peut être tenu sur n'importe quelle question touchant la Constitution du Canada.»

Le Parti réformiste n'a pas voulu dévoiler les moyens exacts qu'il entend prendre, mais il pourrait multiplier les débats de procédure, les demandes de vote par appel nominal et les vérifications du quorum.

Les réformistes se plaignent de ce que seulement 15 heures de débat aient été allouées en Chambre pour discuter du projet de loi C-9 devant activer l'accord niska'a. L'accord niska'a prévoit l'octroi de 2000 kilomètres carrés au peuple autochtone ainsi que le transfert de sommes totalisant 253 millions de dollars.

Voix bâillonnées

Le Reform déplore notamment que «toutes les voix susceptibles de s'opposer au traité ont été bâillonnées», faisant ainsi référence au fait que la commission permanente sur les Affaires autochtones, qui effectue une tournée en Colombie-Britannique, ait refusé d'entendre Bill Vander Zalm, le chef du Parti réformiste de la province, connu pour son opposition à l'accord. Or le comité a accepté d'entendre le témoignage de Mike Harcourt, ancien premier ministre néo-démocrate.

«Le seul moyen d'amener le gouvernement à discuter, c'est de prendre en otage le Parlement», a constaté Randy White, député réformiste pour la circonscription de Langley-Abbotsford, en Colombie-Britannique. «Toutes les législations peuvent être ralenties, a-t-il continué. La capacité des libéraux de les faire passer dépendra de la façon dont le gouvernement répond à notre requête. [...] Nous procéderons jusqu'à ce que le dossier soit clos, c'est-à-dire jusqu'à ce que le projet de loi en soit à la troisième lecture, et même peut-être au-delà de cela, selon ce qui se passera au Sénat.»

Le leader du gouvernement, Don Boudria, a répondu que les réformistes étaient «immatures» et qu'il n'accepterait pas que le Parlement soit pris en otage. Plusieurs mesures s'offrent à lui, a-t-il avoué, notamment la répartition de temps.

«Plusieurs projets de loi sont appuyés par un grand nombre de Canadiens, comme le C-10, qui vise à améliorer les liens de taxes aux municipalités, celui sur les jeunes convenants, sur la station spatiale, sur les instituts nationaux sur la santé. Les réformistes sont en train de se marginaliser davantage avec des tactiques semblables. Ils devraient respecter la démocratie.»

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.comAVIS PUBLICS
HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16h00 le vendredi

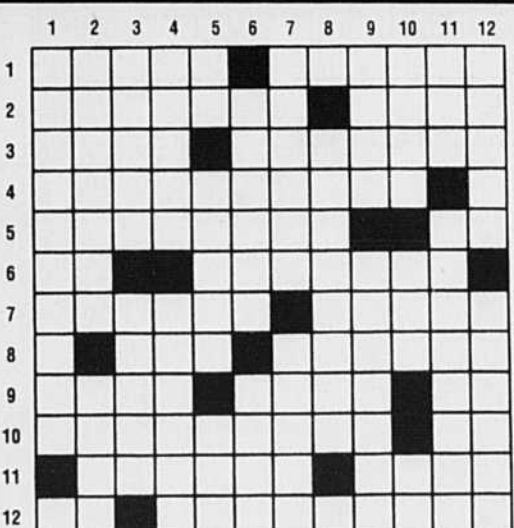
Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

- Récit. — Poisson.
- Difficulté. — Ainsi soit-il.
- Alcool. — Usure.
- Publier à nouveau.
- Caractère de ce qui est autre (Philos.). — Curie.
- Deux. — Groupe de travail.
- Élément du lexique (Ling.). — Greffas.
- Période des chaleurs.
- Ville de l'Ontario.
- Exister. — Capable.
- Lithium.
- Couturier. — Dans.
- Col des Alpes. — Plé-biscite.
- Platine. — Révision.

Solution d'hier



AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

Preniez avis que la compagnie IMPRIMERIE GLOBAL COPIE INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières, la permission de se dissoudre.

Montréal, Québec le 15 novembre 1999

JACQUES BÉRUBÉ
PRÉSIDENT

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

Preniez avis que la compagnie JEAN PAUL BOULÉ & ASSOCIÉS INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières, la permission de se dissoudre.

Montréal, Québec le 15 novembre 1999

JEAN-PAUL BOULÉ
PRÉSIDENT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LAVAL

NO: 540-12-007021-991

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la Famille

MIRIANNE PICHETTE Demanderesse

OSVALDO ACACIO REBELLO DE CASTRO

ORDRE est donné à OSVALDO ACACIO REBELLO DE CASTRO de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication au greffe de cette Cour situé au 2800, boul. St-Martin Ouest, Chomedey, Laval.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de OSVALDO ACACIO REBELLO DE CASTRO.

Laval, le 4 novembre 1999

CAROLE LEFORT

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de VIKTORIA KALLO.

Lieu: Montréal

Date: 12 novembre 1999

MICHEL PELLERIN
GREFFIER ADJOINT

Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de JEAN-GUY COUTURE.

Lieu: Victoriaville

Date: 15 octobre 1999

DENIS NOEL, greffier

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

NO: 200-22-010312-999

PRESENT

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

Partie demanderesse

JEAN GUY COUTURE

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN GUY COUTURE de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de justice de Québec, 300, boul. Jean-Lesage, Québec, Qc, salle 1.24 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR publié dans et pour le district de Montréal.

Une copie de la déclaration selon la procédure alléguée & pièces ont été remises au greffe à l'intention de JEAN GUY COUTURE.

Lieu: Québec

Date: 12 octobre 1999

CHRISTIANE C. RENAULT
GREFFIER ADJOINT

Une copie de la déclaration et des pièces a été remise au greffe à l'intention de JEAN-GUY COUTURE.

Lieu: Chicoutimi

Date: 14 octobre 1999

LISE GÉRAVAT
GREFFIERE C.Q. CHICOUTIMI

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

NO: 500-12-249604-996

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT

MOHAMED DAOUI

Partie demanderesse

VIKTORIA KALLO

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à VIKTORIA KALLO de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de justice de Montréal, 1 rue Notre-Dame Est, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

NO: 500-12-249607-999

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la famille

MONIQUE LAFLEUR

Partie demanderesse

FRANÇOIS GODBOUT

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Patrick Hébert de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine, Ville et district de Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de monsieur François Godbout.

Lieu: Montréal (Québec)

Date: 10 novembre 1999

MICHEL PELLERIN
GREFFIER ADJOINT

Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de JEAN-GUY COUTURE.

Lieu: Québec

Date: 12 octobre 1999

CHRISTIANE C. RENAULT
GREFFIER ADJOINT

Une copie de la déclaration et des pièces a été remise au greffe à l'intention de JEAN-GUY COUTURE.

Lieu: Chicoutimi

Date: 14 octobre 1999

LISE GÉRAVAT
GREFFIERE C.Q. CHICOUTIMI

Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de JEAN-GUY COUTURE.

Lieu: Victoriaville

Date: 15 octobre 1999

DENIS NOEL, greffier

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

NO: 200-22-010312-999

PRESENT

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

Partie demanderesse

JEAN GUY COUTURE

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN-GUY COUTURE de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de justice de Québec, 300, boul. Jean-Lesage, Québec, Qc, salle 1.24 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR publié dans et pour le district de Montréal.

Une copie de la déclaration selon la procédure alléguée & pièces ont été remises au greffe à l'intention de JEAN GUY COUTURE.

Lieu: Québec

Date: 12 octobre 1999

CHRISTIANE C. RENAULT
GREFFIER ADJOINT

Une copie de la déclaration et des pièces a été remise au greffe à l'intention de JEAN-GUY COUTURE.

Lieu: Chicoutimi

Date: 14 octobre 1999

LISE GÉRAVAT
GREFFIERE C.Q. CHICOUTIMI

Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de JEAN-GUY COUTURE.

Lieu: Victoriaville

Date: 15 octobre 1999

DENIS NOEL, greffier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

NO: 560-04-000860-994

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la famille

NICOLE RAYMOND Demanderesse

YVON LEFEBVRE Défendeur

ASSIGNATION

ORDRE est donné à YVON LEFEBVRE de comparaître au greffe de cette Cour situé au 645 de la Madone à Mont-Laurier, district de Labelle, (Québec) J5L 1T1, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis.

Une copie de la DÉCLARATION EN DÉCHÉANCE D'AUTORITÉ PARENTALE et de L'AVIS A LA PARTIE DÉFENDERESSE relativement à la contestation a été remise au greffe à l'intention du défendeur.

Mont-Laurier, le 8 novembre 1999

FRANCE GOUGEON

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

NO: 200-22-010312-999

PRESENT

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

Partie demanderesse

JEAN GUY COUTURE

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JEAN GUY COUTURE de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de justice de Québec, 300, boul. Jean-Lesage, Québec, Qc, salle 1.24 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR publié dans et pour le district de Montréal.

Une copie de la déclaration selon la procédure alléguée & pièces ont été remises au greffe à l'intention de JEAN GUY COUTURE.

Lieu: Québec

Date: 12 octobre 1999

CHRISTIANE C. RENAULT
GREFFIER ADJOINT

Une copie de la déclaration et des pièces a été remise au greffe à l'intention de JEAN-GUY COUTURE.

Lieu: Chicoutimi

Date: 14 octobre 1999

LISE GÉRAVAT
GREFFIERE C.Q. CHICOUTIMI

Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de JEAN-GUY COUTURE.

Lieu: Victoriaville

Date: 15 octobre 1999

DENIS NOEL, greffier

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

NO: 500-12-249604-996

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT

MOHAMED DAOUI

Partie demanderesse

VIKTORIA KALLO

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à VIKTORIA KALLO de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de justice de Montréal, 1 rue Notre-Dame Est, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration et des pièces a été remise au greffe à l'intention de JEAN-GUY COUTURE.

Lieu: Chicoutimi

Date: 14 octobre 1999

LISE GÉRAVAT
GREFFIERE C.Q. CHICOUTIMI

Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de JEAN-GUY COUTURE.

Lieu: Victoriaville

Date: 15 octobre 1999

DENIS NOEL, greffier

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

NO: 560-04-000860-994

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la famille

NICOLE RAYMOND Demanderesse

YVON LEFEBVRE Défendeur

ASSIGNATION

ORDRE est donné à YVON LEFEBVRE de comparaître au greffe de cette Cour situé au 645 de la Madone à Mont-Laurier, district de Labelle, (Québec) J5L 1T1, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis.

Une copie de la DÉCLARATION EN DÉCHÉANCE D'AUTORITÉ PARENTALE et de L'AVIS A LA PARTIE DÉFENDERESSE relativement à la contestation a été remise au greffe à l'intention du défendeur.

Mont-Laurier, le 8 novembre 1999

FRANCE GOUGEON

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

NO: 560-04-000860-994

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la famille

NICOLE RAYMOND Demanderesse

YVON LEFEBVRE Défendeur

ASSIGNATION

ORDRE est donné à YVON LEFEBVRE de comparaître au greffe de cette Cour situé au 645 de la Madone à Mont-Laurier, district de Labelle, (Québec) J5L 1T1, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis.

Une copie de la DÉCLARATION EN DÉCHÉANCE D'AUTORITÉ PARENTALE et de L'AVIS A LA PARTIE DÉFENDERESSE relativement à la contestation a été remise au greffe à l'intention du défendeur.

Mont-Laurier, le 8 novembre 1999

FRANCE GOUGEON

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

NO: 560-04-000860-994

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la famille

NICOLE RAYMOND Demanderesse

YVON LEFEBVRE Défendeur

ASSIGNATION

ORDRE est donné à YVON LEFEBVRE de comparaître au greffe de cette Cour situé au 645 de la Madone à Mont-Laurier, district de Labelle, (Québec) J5L 1T1, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis.

Une copie de la DÉCLARATION EN DÉCHÉANCE D'AUTORITÉ PARENTALE et de L'AVIS A LA PARTIE DÉFENDERESSE relativement à la contestation a été remise au greffe à l'intention du défendeur.

Mont-Laurier, le 8 novembre 1999

FRANCE GOUGEON

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

NO: 560-04-000860-994

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la famille

NICOLE RAYMOND Demanderesse

YVON LEFEBVRE Défendeur

ASSIGNATION

ORDRE est donné à YVON LEFEBVRE de comparaître au greffe de cette Cour situé au 645 de la Madone à Mont-Laurier, district de Labelle, (Québec) J5L 1T1, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis.

Une copie de la DÉCLARATION EN DÉCHÉANCE D'AUTORITÉ PARENTALE et de L'AVIS A LA PARTIE DÉFENDERESSE relativement à la contestation a été remise au greffe à l'intention du défendeur.

Mont-Laurier, le 8 novembre 1999

FRANCE GOUGEON

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

NO: 500-12-249604-996

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT

MOHAMED DAOUI

Partie demanderesse

VIKTORIA KALLO

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à VIKTORIA KALLO de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de justice de Montréal, 1 rue Notre-Dame Est, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration et des pièces a été remise au greffe à l'intention de JEAN-GUY COUTURE.

Lieu: Chicoutimi

Date: 14 octobre 1999

LISE GÉRAVAT
GREFFIERE C.Q. CHICOUTIMI

Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de JEAN-GUY COUTURE.

Lieu: Victoriaville

Date: 15 octobre 1999

DENIS NOEL, greffier

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

NO: 560-04-000860-994

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la famille

NICOLE RAYMOND Demanderesse

YVON LEFEBVRE Défendeur

ASSIGNATION

ORDRE est donné à YVON LEFEBVRE de comparaître au greffe de cette Cour situé au 645 de la Madone à Mont-Laurier, district de Labelle, (Québec) J5L 1T1, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis.

Une copie de la DÉCLARATION EN DÉCHÉANCE D'AUTORITÉ PARENTALE et de L'AVIS A LA PARTIE DÉFENDERESSE relativement à la contestation a été remise au greffe à l'intention du défendeur.

Mont-Laurier, le 8 novembre 1999

FRANCE GOUGEON

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

NO: 560-04-000860-994

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la famille

NICOLE RAYMOND Demanderesse

YVON LEFEBVRE Défendeur

ASSIGNATION

ORDRE est donné à YVON LEFEBVRE de comparaître au greffe de cette Cour situé au 645 de la Madone à Mont-Laurier, district de Labelle, (Québec) J5L 1T1, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis.

Une copie de la DÉCLARATION EN DÉCHÉANCE D'AUTORITÉ PARENTALE et de L'AVIS A LA PARTIE DÉFENDERESSE relativement à la contestation a été remise au greffe à l'intention du défendeur.

Mont-Laurier, le 8 novembre 1999

FRANCE GOUGEON

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

NO: 560-04-000860-994

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la famille

NICOLE RAYMOND Demanderesse

YVON LEFEBVRE Défendeur

ASSIGNATION

ORDRE est donné à YVON LEFEBVRE de comparaître au greffe de cette Cour situé au 645 de la Madone à Mont-Laurier, district de Labelle, (Québec) J5L 1T1, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis.

Une copie de la DÉCLARATION EN DÉCHÉANCE D'AUTORITÉ PARENTALE et de L'AVIS A LA PARTIE DÉFENDERESSE relativement à la contestation a été remise au greffe à l'intention du défendeur.

Mont-Laurier, le 8 novembre 1999

FRANCE GOUGEON

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

NO: 560-04-000860-994

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la famille

NICOLE RAYMOND Demanderesse

YVON LEFEBVRE Défendeur

ASSIGNATION

ORDRE est donné à YVON LEFEBVRE de comparaître au greffe de cette Cour situé au 645 de la Madone à Mont-Laurier, district de Labelle, (Québec) J5L 1T1, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis.

Une copie de la DÉCLARATION EN DÉCHÉANCE D'AUTORITÉ PARENTALE et de L'AVIS A LA PARTIE DÉFENDERESSE relativement à la contestation a été remise au greffe à l'intention du défendeur.

Mont-Laurier, le 8 novembre 1999

FRANCE GOUGEON

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

NO: 560-04-000860-994

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la famille

NICOLE RAYMOND Demanderesse

YVON LEFEBVRE Défendeur

ASSIGNATION

ORDRE est donné à YVON LEFEBVRE de comparaître au greffe de cette Cour situé au 645 de la Madone à Mont-Laurier, district de Labelle, (Québec) J5L 1T1, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis.

Une copie de la DÉCLARATION EN DÉCHÉANCE D'AUTORITÉ PARENTALE et de L'AVIS A LA PARTIE DÉFENDERESSE relativement à la contestation a été remise au greffe à l'intention du défendeur.

Mont-Laurier, le 8 novembre 1999

FRANCE GOUGEON

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

NO: 560-04-000860-994

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la famille

NICOLE RAYMOND Demanderesse

YVON LEFEBVRE Défendeur

ASSIGNATION

ORDRE est donné à YVON

LE DEVOIR

MONTREAL

Arrestation de Jean-Alain Bisailon, Jean-Pierre Cantin et Denis Schmouth

Des accusations dans l'affaire du Marché central

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Le promoteur immobilier montréalais Jean-Alain Bisailon et l'avocat Jean-Pierre Cantin, de Québec, ont été accusés hier d'avoir fraudé et volé pour plus de 20 millions les Sœurs du Bon Pasteur de Québec et les Sœurs du Bon Conseil de Chicoutimi, qui avaient accepté d'investir 90 millions dans le développement du Marché central métropolitain, du boulevard L'Acadie.

Les deux hommes sont également accusés de corruption à l'endroit du conseiller financier de la congrégation des Sœurs du Bon Pasteur, Denis Schmouth qui a finalement été arrêté hier à l'heure du midi.

À son tour, l'homme de 64 ans a été accusé de corruption. Selon les informations fournies hier par le porte-parole de la GRC, Jacques Désilets, de la section des délits commerciaux de Montréal, l'homme d'affaires Bisailon (57 ans) a été arrêté, hier, vers 8h, à la sortie de sa résidence, à Montréal, quelque 12 heures après l'arrestation de son présumé complice Jean-Pierre Cantin (50 ans), qui rentrait au Québec, du Costa Rica, pour un séjour d'une semaine. M. Cantin vit dans ce pays d'Amérique centrale depuis deux ans.

Le détournement de fonds reproché aux deux hommes aurait été fait entre 1992 et 1997. L'enquête policière amorcée en novembre 1997 a nécessité le travail de trois enquêteurs qui ont obtenu que certains comptes en Suisse soient gelés. La GRC s'attend à connaître bientôt l'ampleur des sommes qui s'y trouvent.

Selon le porte-parole de la GRC, les deux accusés sont parvenus à intéresser les deux communautés religieuses à leur projet en leur faisant miroiter un rendement très alléchant. «Par différentes manigances et transactions financières, les deux accusés ont détourné des fonds à leur profit», a déclaré M. Désilets. M. Bisailon était responsable du montage financier du projet tandis que M. Cantin agissait à titre d'avocat auprès des Sœurs du Bon Pasteur.

«Les sœurs se fiaient à leurs conseillers, qui ont fait de fausses représentations», a dit le policier.

«La fraude a mené à la faillite du projet du Marché central», a-t-il ajouté. La mise en accusation et la comparution des trois hommes se sont faites à Québec parce que la majeure partie des actions illégales s'y seraient déroulées.

Les trois hommes seront incarcérés jusqu'à la tenue de leur enquête sous caution. Dans le cas de MM. Schmouth et Bisailon, elle se tiendra respectivement aujourd'hui et demain. La Couronne ne devrait pas s'opposer à ce qu'ils retrouvent leur liberté moyennant le dépôt d'une certaine somme d'argent.

Dans le cas de Cantin, à l'enquête sous caution, vendredi, la Couronne demandera qu'il soit gardé en prison jusqu'à la tenue de son enquête préliminaire.

Faillite du marché

Au moment où les religieuses ont entrepris leurs démarches judiciaires en 1996, l'avocat Jean-Pierre Cantin avait déposé une poursuite en diffamation de 21 millions qu'il avait intentée contre les sœurs du Bon Pasteur. Il l'avait ensuite retirée.

À la demande des sœurs, le marché central avait été déclaré en faillite en Cour supérieure en novembre 1997. Le juge avait estimé qu'il était «des plus urgents que tous les pouvoirs soient transférés au syndic [...] pour protéger et recouvrer les actifs [...] qui ont pu être donnés ou transférés frauduleusement».

Mais cette décision avait été portée en appel par Jean-Alain Bisailon et le Marché central métropolitain. Malgré l'appel, le syndic pouvait continuer son travail comme si la faillite était confirmée. Il devait cependant s'abstenir de vendre les actifs. M. Cantin a démissionné du Barreau quelques jours après la mise en faillite du marché.

De son côté, l'Ordre des comptables agréés a jugé que le comptable Denis Schmouth avait menti effrontément et abusé de la confiance des sœurs et a qualifié de «loufoque» la défense qu'il a présentée. L'ordre professionnel a estimé qu'il avait participé à l'arnaque et fait preuve de fourberie.

Par ailleurs, le 3 novembre dernier, Jean-Alain Bisailon, qui était poursuivi par Revenu Canada pour évasion fiscale, a été libéré en plein milieu de son enquête préliminaire.

Dans cette affaire, le fisc lui reprochait d'avoir caché pour l'année 1991 deux commissions totalisant 4,4 millions qu'il avait touchées pour avoir facilité des transactions reliées à Assurance-Vie Desjardins. Il avait déclaré au fisc n'avoir touché que 1,1 million.

L'enquête a été interrompue parce que l'enquêteur au dossier a caché certains éléments d'information au procureur de M. Bisailon, notamment.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pour montrer que le système d'éducation se porte mal, les professeurs des 35 syndicats affiliés à la FNEEQ (CSN) ont tenu des activités dans toutes les régions du Québec. À Montréal, les enseignants ont déposé des copies des offres patronales à la Fédération des cégeps.

La CSN fait du bruit

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Bien décidés à faire progresser leurs négociations avec le gouvernement, les syndicats publics de la CSN ont choisi cette semaine de faire du bruit. Promenades en ambulance et tournée des établissements collégiaux de la région ont marqué la première journée d'action, menée par la Fédération nationale des enseignantes et enseignants de cégep (FNEEQ).

Les syndicats CSN de la santé, de l'éducation et des services sociaux veulent montrer leur solidarité et l'importance des pourparlers en cours avec le gouvernement. Les enseignants des cégeps ont parti le bal des manifestations hier, mais les employés de soutien et les employés de la santé poursuivront le «blitz» syndical de trois jours.

Pour la journée d'hier, les représentants syndicaux ont dressé un bilan positif. «Dans l'ensemble, nous avons remarqué une bonne participation et de l'intérêt pour les négociations», constate la vice-présidente de la CSN, Claudette Charbonneau, qui a suivi le mouvement des enseignants depuis Québec. La balle est dans le camp du gouvernement et des représentants patronaux», a-t-elle tranché.

Dans la région, une ambulance

«symbolisant l'urgence de procéder à un réinvestissement dans l'enseignement collégial» s'est promenade dans les collèges de Montréal et de Laval. En signe de mécontentement, des copies des offres du gouvernement ont été déposées en fin d'après-midi à la Fédération des cégeps.

Aujourd'hui, les employés de soutien des cégeps, des commissions scolaires et des organismes gouvernementaux organisent une journée rétro. Chemises de fortlet et pantalons à pattes d'éléphant seront de mise pour rappeler aux patrons que les syndicats refusent une détérioration de leurs conditions de travail. Les 4000 membres distribueront également des tracts aux élèves et aux patrons.

Jeudi, ce sera au tour des syndicats du secteur de la santé de prendre le relais. Des manifestations seront visibles devant certains établissements. Les syndicats remettront des cartes réclamant les problèmes éprouvés en négociation et les solutions qu'ils proposent.

En manifestant ainsi pendant trois jours, la CSN souhaite montrer que tous ses syndicats du secteur public sont derrière elle lorsqu'elle négocie aux différentes tables sectorielles. «C'est un débat qui a ses racines chez nos membres», dit Claudette Charbonneau.

Nez rouge ne chômera pas

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Frénésie du millénaire oblige, Opération Nez rouge redouble d'efforts pour recruter des bénévoles sur l'île de Montréal.

«La campagne de cette année sera très achalandée, on s'attend donc à une augmentation du nombre de accompagnements», a commenté hier le président du comité organisateur, Léopold Pilon, lors du lancement officiel de la 12^e campagne Nez rouge sur l'île de Montréal.

Comme le passage à l'an 2000 émuistille pas mal de monde, Nez rouge souhaite recruter environ 3330 bénévoles dans les prochaines semaines. L'an dernier, 2900 gentils accompagnateurs avaient reconduit à la maison quelque 5900 fêtards en toute sécurité.

Nez rouge, un modèle d'intervention efficace pour réduire les méfaits reliés à l'alcool, roulait plutôt lentement dans la région de Montréal, avec des temps d'attente de quatre heures en 1997 et de deux heures l'an dernier. Mais pour 1999, les organisateurs espèrent abaisser à 90 minutes le temps de réponse. Pour y arriver, Nez rouge inaugurera deux stations satellites, à Pointe-Claire et à Lachine, afin de desservir la clientèle de l'ouest de l'île. Les bénévoles patrouillant l'est de l'île partiront du Stade olympique comme dans les années passées.

C'est sous le thème «Pendant les Fêtes, servez-vous de votre tête» que la 12^e édition de Nez rouge a été lancée, hier à l'hôtel de ville de Montréal.

Nez rouge encourage fortement les automobilistes qui ont pris un verre de trop à rester loin, très loin du volant. Et pour y arriver, il n'y a pas que Nez rouge. «Les taxis, le transport en commun, coucher sur place lors de réceptions privées et les conducteurs désignés sont tous des moyens qui doivent être considérés», a dit Linda Brunet, coprésidente d'honneur de Nez rouge à l'échelle locale.

Sur l'île de Montréal, Opération Nez rouge amorce ses activités les vendredi 3 et samedi 4 décembre, de 21h à 3h30. Nez rouge fait par la suite relâche jusqu'au jeudi 9 décembre pour enfin reprendre jusqu'au 31 décembre au petit matin.

Opération Nez rouge est toujours à la recherche de main-d'œuvre et de clients. Pour devenir bénévole ou encore se faire accompagner à la maison, le numéro est le même: 252-1011.

Incendie d'une caserne: erreur humaine?

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Bien que le rapport de l'enquête sur l'incendie qui a ravagé une caserne lundi soir ne sera déposé qu'aujourd'hui, les hypothèses étaient nombreuses pour expliquer ce sinistre. Défectuosité du système informatique, problème électrique ou simple erreur humaine?

«À première vue, ce ne semble pas être un problème électrique», a estimé Michel Cicioli, chef de division et enquêteur pour le Service de prévention des incendies. Rappelons qu'à la suite d'un appel, les pompiers de la caserne 26 ont quitté l'endroit, non sans oublier sur le poêle un chaudron de friture qui a pris feu. Habituellement, dans pareil cas, l'électricité qui alimente le poêle est coupée dès le départ des pompiers. «Il y a deux façons de

couper l'électricité. La première est par répartition d'appels, c'est-à-dire que le système informatique active la cloche et coupe le système électrique du poêle dès qu'il y a un appel. La seconde est par le bouton d'appel, c'est-à-dire que lors du départ des pompiers, un d'entre eux actionne un bouton qui sonne la cloche et interrompt le système électrique.»

Plusieurs ont mis en doute le système informatique, qui serait défectueux dans plusieurs casernes de la région métropolitaine. «On procède actuellement à l'amélioration du système informatique», a confirmé M. Cicioli, avouant que dans certaines casernes les liens avec le coupe-courant n'avaient peut-être pas encore été faits. «Par contre, je peux vous assurer que le système manuel fonctionne partout. J'ai téléphoné au Service des immeubles de la Ville et ils m'ont confirmé qu'aucun rapport concernant la

caserne 26 et une défectuosité électrique n'avait été ouvert». Soulignons que les pompiers ont l'obligation de signaler toute défaillance au Service des immeubles.

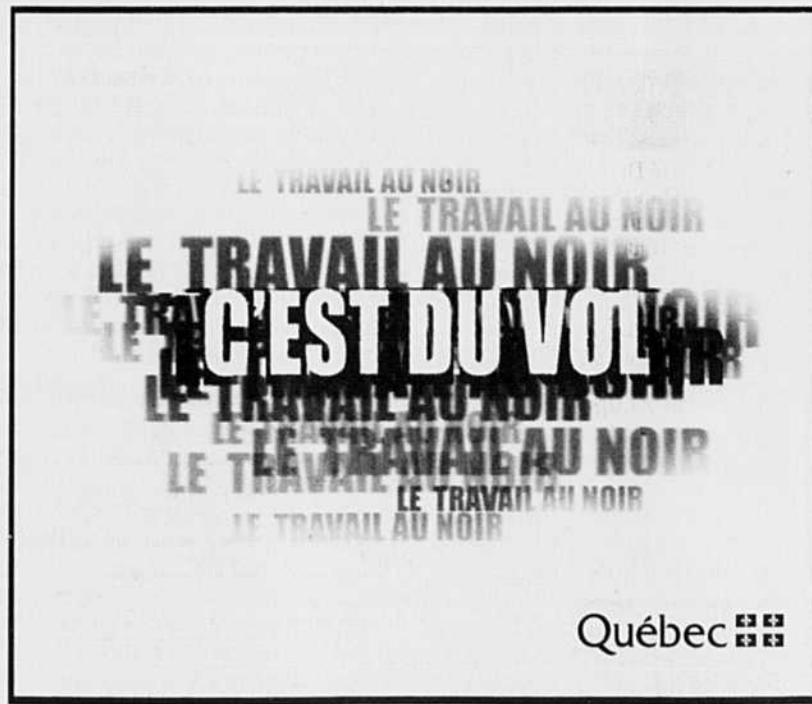
De là à accuser les pompiers de ne pas avoir actionné le bouton, il n'y a qu'un pas que M. Cicioli a presque franchi. «Les pompiers ont répondu à un appel et n'ont peut-être pas actionné le bouton», spéculait-il.

EN BREF

Viande à chien!

(Le Devoir) — Séraphin Poudrier, l'avarice faite homme dans ses pays d'en haut, reprendra vie au grand écran. Réalisé par Charles Binamé sur un scénario d'Antoine Maillet, le film sera produit par Lorraine Richard de Cité-Amérique et distribué par Alliance Atlantis Vivafilm. Il ne sera pas dit que ce best-seller de Claude-Henri Grignon, né en 1933,

réédité huit fois, devenu feuilleton radiophonique, deux fois long métrage (Un homme et son péché en 1948 et Séraphin deux ans plus tard) puis émission culte à la télévision de Radio-Canada durant quinze ans, allait s'éteindre ainsi. Séraphin Poudrier accompagné de sa tendre Donalda et d'Alexis retrouve donc son or, ses vices et peut-être sa casquette. On ignore toutefois encore qui incarnera l'avariceux de la légende québécoise.



Des placements garantis à 100 %

OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA Émission 61	
4,40 %	An 1
OBLIGATION À PRIME DU CANADA Émission 10	
5,00 %	An 1
5,40 %	An 2
5,80 %	An 3

Émission 10. Taux annuel composé de 5,39% sur l'obligation C détenue pendant 3 ans.

NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE

1 800 575-5151 ou www.oec.gc.ca

POUR LE PLUS D'ENVOIÉES SANS ESCALE, VOUS ÊTES À LA BONNE ADRESSE.



Moins vous passez de temps en vol et dans les aéroports, plus vous pouvez vous consacrer à vos

affaires. Voilà pourquoi nous vous proposons des horaires nettement améliorés, avec plus de vols

sans escale que tout autre transporteur aérien. Parce qu'en affaires,

le temps, c'est de l'argent. Air Nova/Air Alliance. On se comprend.



airNova
airAlliance

• LES ACTUALITÉS •

Ottawa finance des projets sur les changements climatiques

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Ottawa a débloqué hier 9,1 millions pour financer divers projets reliés au dossier des changements climatiques, centrés principalement sur la sensibilisation du public, sur les mesures de lutte contre le mégaphénomène, y compris sur le plan technologique, et sur l'analyse scientifique de ses impacts. Certains projets sont aussi consacrés aux mesures... d'adaptation au réchauffement anticipé!

Cette nouvelle enveloppe budgétaire, qui provient des 150 millions du Fonds d'action du (sic) changement climatique (FACC) annoncé l'an dernier, a été divulguée hier par le ministre fédéral de l'Environnement, David Anderson, et son collègue des Ressources naturelles, Ralph Goodale.

Le Québec obtient un million sur les neuf annoncés hier, l'Ontario obtenant encore moins avec un maigre 317 000 \$ pour ses projets locaux. Mais il faut dire que les subventions de certaines grandes fondations canadiennes installées en Ontario n'ont pas été comptabilisées dans le bilan de cette province mais dans la liste des projets «nationaux», où, curieusement, ne figurait aucun des projets québécois, même si certains visaient l'ensemble de la population canadienne.

Au Québec, c'est la Fondation québécoise en environnement (FQE) qui se taille la part du lion avec deux projets de 1,5 million, auxquels la FACC accordera une subvention globale de 350 000 \$.

Le premier projet d'environ un million, dont une subvention de 200 000 \$, produira une série de vidéoclips de deux minutes pour les stations de télévision. On estime

que cette série rejoindra en trois ans quelque huit millions de Canadiens.

Avec son deuxième projet, la FQE produira une trousse pédagogique bilingue pour les élèves du secondaire de tout le Canada, dont le contenu sera accessible sur cédérom interactif, appuyé par un site Web où chacun pourra tester ses connaissances.

Les autres projets québécois importants sont ceux du Musée du Séminaire de Sherbrooke, qui a conçu une exposition itinérante sur le caractère impérieux des réductions de gaz à effet de serre: un budget de 270 000 \$, dont 160 000 \$ en subventions. La municipalité de Laval a pour sa part décroché une subvention de 156 000 \$ dans le cadre d'un projet d'un demi-million pour lancer avec Négawatt inc. un programme communautaire visant à améliorer l'efficacité énergétique de son parc résidentiel. Négawatt inc. a réussi à réduire de près de 10 % la consommation d'électricité d'une municipalité de Lac-Saint-Jean.

Plusieurs associations industrielles ont aussi obtenu des parts substantielles de ce programme. Ainsi, l'Association canadienne du gaz a décroché une subvention de 136 000 \$ pour informer les consommateurs en matière d'efficacité énergétique. De concert avec les papeteries et les pétrolières multimilliardaires, une entreprise privée, la Earncliffe Research and Communications, a même obtenu 240 000 \$ sur un budget de 319 000 \$ pour «communiquer les initiatives et les efforts que les secteurs commercial et industriel ont entrepris pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et les résultats obtenus», ce qui «apportera aux Canadiens la preuve que les programmes établis par le gouvernement et l'industrie ont donné d'importants résultats», précise le communiqué!

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

Le département de Sociologie de l'Université Laurentienne sollicite des candidatures pour un poste de

PROFESSEUR à durée limitée de trois ans.

Le département offre un programme de maîtrise en «Recherche sociale appliquée» dans lequel il privilégie: 1) les recherches axées sur la communauté; 2) les recherches qui tentent d'apporter des solutions à des questions pratiques. La personne retenue enseignera en français au premier et au deuxième cycles. Elle devra faire preuve de polyvalence: elle pourra donner des cours de base aussi bien en théorie qu'en méthode. Elle aura en main un doctorat en sociologie - ou son équivalent - et présentera un bon dossier de recherche. Toutes les spécialisations seront prises en considération, mais le comité de sélection accordera une attention particulière aux candidats qui démontreront une expérience en recherche sociale appliquée.

La date d'entrée en fonction est le 1^{er} juillet 2000.

Conformément à la politique du bilinguisme de l'Université, le bilinguisme passif (français/anglais) est une condition d'obtention de la permanence. L'Université offre gracieusement aux membres du personnel des cours de langue seconde. En conformité avec les exigences d'Immigration Canada, cette annonce s'adresse aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidents et résidentes permanents. L'Université Laurentienne adhère au principe de l'équité dans l'emploi et incite toutes les personnes qualifiées, y compris les femmes, les Autochtones, les membres des minorités visibles et les personnes handicapées à poser leur candidature. Le poste sera comblé sous réserve de l'approbation budgétaire. Les candidatures doivent être accompagnées d'un curriculum vitae et du nom de trois personnes qui pourraient servir à titre de référence.

Le département acceptera les candidatures jusqu'au 31 janvier 2000 à l'adresse suivante:

Dr. Simon Laflamme, directeur
Département de sociologie
Université Laurentienne
Chemin du Lac Ramsey
Sudbury (Ontario)
P3E 2C6

**POSTES TEMPORAIRES**

Chargée ou chargé de programmes en musique
Chargée ou chargé de programmes en danse et arts multidisciplinaires

MANDAT

Sous l'autorité de la directrice des arts de la scène, de la littérature et de la diffusion, agir à titre de chargée ou chargé de programmes d'aide aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. À ce titre, collaborer à la définition des politiques et orientations de la discipline artistique, à l'identification des problématiques générales et spécifiques, fournir l'expertise artistique, élaborer et proposer des objectifs et des programmes et gérer les programmes destinés aux artistes et aux organismes.

Assurer le respect de la politique lors du processus d'évaluation des demandes de bourses et de subventions par les jurys et comités consultatifs. Agir à titre de répondante ou répondant dans le cadre de dossiers sectoriels ou régionaux. Établir les liens de consultation et de concertation avec les clientèles du secteur.

EXIGENCES

Détenir un diplôme universitaire terminal dans une discipline pertinente aux attributions de ces emplois dont l'obtention requiert un minimum de seize (16) années d'études ou l'équivalent.

Posséder une expérience d'au moins six (6) ans ayant permis à la candidate ou au candidat d'acquérir une connaissance approfondie des réalités et des problématiques liées aux domaines de la musique ou de la danse et des arts multidisciplinaires selon le poste convoité, de même que des méthodes de planification et d'évaluation. La candidate ou le candidat doit également posséder une expérience en matière d'analyse de données tant qualitatives que quantitatives et connaître, de préférence, les résultats des études et des recherches réalisées dans ces domaines et dans les différents champs connexes.

DURÉE DES CONTRATS

1 an pour le poste dans le secteur de la musique
3 ans pour le poste dans le secteur de la danse et des arts multidisciplinaires

LIEU DE TRAVAIL

Montréal

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 1^{er} décembre 1999 au
Conseil des arts et des lettres du Québec,
79, boul. René-Lévesque Est, 3^e étage, Québec (Québec) G1R 5N5
à l'attention de Sonia Fontaine, Secrétaire du Conseil et Direction de l'administration.
Téléphone : (418) 528-2277 - Télécopieur : (418) 528-2327.

Traducteur-réviseur

(poste ouvert aux hommes et aux femmes)

Baillairgé McDuff inc., un cabinet de traduction dont la réputation d'excellence n'est plus à faire, est à la recherche d'une personne d'expérience pour combler le poste suivant :

Traducteur-réviseur juridique

Le titulaire traduit de l'anglais au français des documents juridiques et financiers, particulièrement des textes relatifs aux valeurs mobilières. Il est également appelé à réviser des textes traduits par des traducteurs juridiques et à effectuer les corrections d'épreuves jusqu'au bon à tirer.

La personne recherchée compte au moins cinq années d'expérience en traduction juridique et financière, acquises dans un service de traduction et possède une excellente connaissance du domaine des valeurs mobilières, en plus d'une formation en droit. Elle est disponible, a l'esprit d'équipe et le sens de la diplomatie dans ses relations interpersonnelles. Ayant démontré dans ses emplois antérieurs qu'elle peut gérer de nombreuses priorités, elle n'est pas effrayée par les délais porteurs de défi. La réussite au Cours sur le commerce des valeurs mobilières constitue un atout certain, de même que l'adhésion à l'Association canadienne des juristes-traducteurs.

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante, **au plus tard le 26 novembre 1999 :**

**Baillairgé
McDuff inc.**
Services de traduction
Translations services

C.P. 151, succursale Place du Parc
300, rue Léo-Pariseau
Bureau 2111
Montréal (Québec)
H2W 2M9
Télécopieur : 514-841-8002
Courriel : translation@bmcduff.qc.ca

Seul les candidats invités à passer une entrevue recevront un accusé de réception.

DIRECTEUR GÉNÉRAL**Le Collège**

Implanté dans une vaste région à l'avenir prometteur, le Collège de Sept-Îles accueille une clientèle de 800 étudiants à l'enseignement régulier, dans les programmes préuniversitaires et dans sept programmes techniques. Il dispense aussi, en plusieurs points du territoire, de nombreuses activités de formation continue, en réponse aux besoins des individus, des entreprises et des organismes. Il compte, pour remplir sa mission, sur des effectifs réguliers d'environ 150 personnes.

La fonction

Sous l'autorité du conseil d'administration dont il est également membre, le directeur général a la responsabilité de l'ensemble de la gestion des unités administratives, de l'établissement et des champs d'activité.

Tout en priorisant la mise en œuvre de la mission du Collège, il a également comme mandat d'organiser et de promouvoir le développement de l'établissement en terme de nouveaux programmes, de nouvelles clientèles ainsi que de l'implication dans le milieu.

Les qualifications requises

Détenir des diplômes universitaires de premier cycle mais de préférence de deuxième cycle en plus d'une expérience dans des fonctions de cadre d'au moins huit (8) ans. De plus, le candidat devra posséder une bonne connaissance et une maîtrise des techniques de communication, de relations publiques et de gestion participative.

Une bonne connaissance du milieu collégial et du milieu régional est également souhaitable.

Traitement

Selon l'échelle de traitement en vigueur déterminée par le ministère de l'Éducation plus une prime de rétention de 8 %.

Les personnes intéressées et possédant les qualifications requises sont invitées à faire parvenir leur offre de service accompagnée d'un curriculum vitae avant le vendredi 19 novembre 1999 à 17 h.



Concours - Directeur général
À l'attention du Président du conseil d'administration
175, rue de la Vérendrye
Sept-Îles (Québec) G4R 5B7

Professeure ou professeur de psychologie
(deux postes réguliers menant à la permanence)**Faculté des sciences sociales****Situation :**

Le Département de psychologie offre présentement des programmes de 1^{er} et de 2^e cycles à près de 300 étudiantes et étudiants. Un premier contingent d'étudiantes et d'étudiants sera admis au doctorat en psychologie (Ph. D.) à l'automne 2000. Ce doctorat est d'orientation clinique.

Une équipe de 13 professeurs et professeurs chercheurs poursuivent des travaux de recherche sur les aspects fondamentaux et appliqués de la psychologie cognitive, de la psychologie conjugale, de la psychologie du développement, de la neuropsychologie, de la psychologie de la santé, de la psychologie sociale et de la psychologie du vieillissement. L'adresse des sites Web de l'Université et du département sont, respectivement, www.umoncton.ca et www.umoncton.ca/psychol/index.html.

Fonctions :

Maintenir un programme de recherche en psychologie, enseigner des cours de premier cycle et d'études avancées, ainsi que contribuer à l'Université et à son rayonnement.

Formation :

Doctorat en psychologie (Ph. D.) avec spécialisation en psychologie clinique, dossier actif en recherche en psychologie, maîtrise de la langue française (tant à l'oral qu'à l'écrit). L'admissibilité au Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick sera considérée.

Entrée en fonction : Le 1^{er} juillet 2000

Traitement : Le traitement annuel, régi par la convention collective, est établi selon la formation et l'expérience.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir, au plus tard le 14 janvier 2000, un curriculum vitae détaillé, accompagné de publications récentes, ainsi que le nom et l'adresse de trois répondants qui adresseront des lettres de référence à **M^{me} Isabelle McKee-Aitain, doyenne, Faculté des sciences sociales, Université de Moncton, Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9. Téléphone : (506) 858-4183; télécopieur : (506) 858-4508; courriel : mckee-ai@umoncton.ca**

**UNIVERSITÉ YORK,
COLLÈGE UNIVERSITAIRE GLENDON****UNIVERSITÉ YORK, COLLÈGE UNIVERSITAIRE GLENDON, DÉPARTEMENT DE SCIENCE ÉCONOMIQUE**

Le Département de science économique du Collège universitaire Glendon de l'Université York compte offrir un poste menant à la permanence, au rang de professeur (e) adjoint(e), sous réserve d'approbation budgétaire. La personne sélectionnée devra enseigner et faire des recherches en français et en anglais et doit donc posséder une excellente maîtrise des deux langues. Les candidats doivent détenir un doctorat en science économique ou en commerce (ou prévoir de le soutenir en 2000), et disposer des compétences nécessaires pour effectuer de la recherche et enseigner à un très haut niveau. On accordera la préférence aux personnes avec une spécialisation dans un ou plusieurs des domaines suivants : organisation industrielle, management, finances, affaires internationales, ressources humaines ou comptabilité. Les fonctions comprennent l'enseignement au niveau du 1^{er} cycle dans la nouvelle option économie et commerce offerte par le Département de science économique, et éventuellement au niveau des 2^e et 3^e cycles, ainsi que la recherche et les tâches administratives. Le salaire offert sera fixé en fonction de la convention collective. Prière de faire parvenir une lettre de candidature, un curriculum vitae et le nom de trois personnes en référence à Monsieur James Savary, Directeur, Département de science économique, Collège universitaire Glendon, Université York, 2275 Bayview Avenue, Toronto (Ontario) M4N 3M6. **Date d'entrée en fonction :** le 1^{er} juillet 2000. Date limite de candidature : le 15 janvier 2000 ou au plus tard au besoin. L'Université York souscrit au principe d'équité en matière d'emploi, et notamment aux mesures d'action positive envers les femmes. Cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et résidents permanents.

UNIVERSITÉ YORK, COLLÈGE UNIVERSITAIRE GLENDON, DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

Le Département de sociologie du Collège universitaire Glendon de l'Université York sollicite des candidatures pour un poste menant à la permanence, au rang de professeur(e) adjoint(e) ou agrégé(e). La création de ce poste est liée à l'autorisation budgétaire de l'Université. Les candidates et candidats doivent détenir un doctorat en sociologie, avec spécialisation dans une combinaison des domaines suivants : méthodes qualitatives de recherche et enquête de terrain, sociologie du travail, des mouvements sociaux et études de communautés et une excellente connaissance de la tradition de langue française en sociologie. On encourage cependant toute candidature de haut niveau dans un autre domaine. La personne sélectionnée devra enseigner en français et en anglais, et doit donc posséder une excellente maîtrise des deux langues. Les fonctions comprennent l'enseignement au niveau du 1^{er} cycle, la recherche, les tâches administratives et éventuellement l'enseignement aux niveaux des 2^e et 3^e cycles. On accordera la préférence aux personnes disposant d'une bonne expérience de l'enseignement, d'un solide dossier de recherche et des compétences nécessaires pour contribuer activement au programme d'études supérieures en sociologie de l'Université York. Le salaire sera fixé en fonction de la convention collective et de l'expérience acquise. Les candidates et candidats sont priés de faire parvenir une lettre de candidature, leur curriculum vitae et le nom de trois personnes en référence à madame Françoise Boudreau, Directrice du département de sociologie, Collège universitaire Glendon, Université York, 2275 Avenue Bayview, Toronto (Ontario) M4N 3M6. **Date d'entrée en fonction :** 1^{er} juillet 2000. Date limite de candidature : 29 février 2000. L'Université York souscrit au principe d'équité en matière d'emploi, et notamment aux mesures d'action positive envers les femmes. Conformément aux exigences d'Immigration Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et résidents permanents.

UNIVERSITÉ YORK, COLLÈGE UNIVERSITAIRE GLENDON, DÉPARTEMENT D'INFORMATIQUE

Le Département d'informatique du Collège universitaire Glendon de l'Université York sollicite des candidatures pour un poste menant à la permanence, au rang de professeur(e) adjoint(e), professeur(e) agrégé(e) ou professeur(e) titulaire. La création de ce poste est liée à l'autorisation budgétaire de l'Université. Les candidates et candidats doivent détenir un doctorat en informatique ou l'équivalent, avec spécialisation dans un des domaines suivants : systèmes de matériel et de logiciels (réseaux, architecture, ingénierie du logiciel, bases de données) et informatique linguistique. On encourage cependant toute candidature de haut niveau dans un autre domaine. La personne sélectionnée devra enseigner principalement en français, et éventuellement en anglais, et effectuer ses travaux de recherche aussi bien en français qu'en anglais. Les fonctions comprennent l'enseignement au niveau du 1^{er} cycle, et éventuellement des 2^e et 3^e cycles, la recherche et les tâches administratives. On accordera la préférence aux personnes disposant d'une bonne expérience de l'enseignement, d'un solide programme de recherche et des compétences nécessaires pour contribuer activement au programme d'études supérieures en informatique de l'Université York. Le salaire sera fixé en fonction de la convention collective et de l'expérience acquise. Les candidates et candidats sont priés de faire parvenir une lettre de candidature, leur curriculum vitae et le nom de trois personnes en référence à Monsieur Eugène Roventa, Directeur du département d'informatique, Collège universitaire Glendon, Université York, 2275 Avenue Bayview, Toronto (Ontario) M4N 3M6. **Date d'entrée en fonction :** 1^{er} juillet 2000. Date limite de candidature : 31 janvier 2000 ou plus tard au besoin. L'Université York souscrit au principe d'équité en matière d'emploi, et notamment aux mesures d'action positive envers les femmes. Conformément aux exigences d'Immigration Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et résidents permanents.

UNIVERSITÉ YORK, COLLÈGE UNIVERSITAIRE GLENDON, DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

Le département de Science Politique du Collège universitaire Glendon de l'Université York sollicite des candidatures pour un poste menant à la permanence, au rang de professeur(e) adjoint(e). La création de ce poste est liée à l'autorisation budgétaire de l'Université. Les candidates et candidats doivent détenir un doctorat en science politique, avec spécialisation en relations internationales. La personne sélectionnée devra enseigner en français et en anglais et doit donc posséder une excellente maîtrise des deux langues. Les fonctions comprennent l'enseignement au niveau du 1^{er} cycle, la recherche et les tâches administratives. On accordera la préférence aux personnes disposant d'une bonne expérience de l'enseignement, d'un solide dossier de recherche qui reflète une connaissance de la tradition de langue française et anglaise en science politique, et des compétences nécessaires pour contribuer activement au programme d'études supérieures en science politique de l'Université York. Le salaire sera fixé en fonction de la convention collective et de l'expérience acquise. Les candidates et candidats sont priés de faire parvenir une lettre de candidature, leur curriculum vitae et le nom de trois personnes en référence à Madame Edgard Mahant, Directrice, Département de sociologie, Collège universitaire Glendon, Université York, 2275 Avenue Bayview, Toronto (Ontario) M4N 3M6. **Date d'entrée en fonction :** 1^{er} juillet 2000. Date limite de candidature : 29 février 2000. L'Université York souscrit au principe d'équité en matière d'emploi, et notamment aux mesures d'action positive envers les femmes. Conformément aux exigences d'Immigration Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et résidents permanents.

**Carrières
& Professions**

Les
samedis
et les mercredis
dans
Le Devoir

Renseignements :
Christiane Legault, (514) 985-3316



**UNIVERSITÉ
DE MONCTON**

**Un accent.
sur le savoir**

L'Université de Moncton souscrit à l'équité en matière d'emploi. Ces postes sont offerts également aux femmes et aux hommes. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce concours s'adresse aux citoyennes et citoyens canadiens ainsi qu'aux personnes ayant obtenu le droit d'établissement au Canada.

LE MONDE

Le IX^e sommet ibéro-américain

Dialogue de sourds à Cuba

MARIE SANZ
AGENCE FRANCE-PRESSE

La Havane — Le président cubain, Fidel Castro, parlant de résistance et le président portugais, Jorge Sampaio, de démocratie ont ouvert hier à La Havane le IX^e sommet ibéro-américain, qui risque de tourner au dialogue de sourds entre Cuba et le reste du monde ibéro-américain.

Le ton de la rencontre, qui a pour thème la situation financière internationale dans une économie mondialisée, a été donné par le chef de l'Etat portugais, qui a lancé un appel à la démocratie au cœur du dernier pays communiste occidental.

«La démocratie est la meilleure alliée du développement, les solutions démocratiques se sont imposées naturellement, confirmant qu'il s'agit là du seul chemin vrai pour le progrès en Amérique latine et dans les Caraïbes», a-t-il dit.

La veille, le roi Juan Carlos d'Espagne avait levé son verre à «une authentique démocratie, avec la pleine garantie des libertés et le respect scrupuleux des droits de l'homme», lors du dîner officiel offert par le président Fidel Castro au palais de la Révolution.

Le président portugais a par ailleurs cité hier un passage de la déclaration de Vina del Mar, ville du Chili où s'était déroulé un précédent sommet ibéro-américain en 1996. Signé par tous les participants, dont Fidel Castro, ce passage faisait explicitement référence au respect des droits de l'homme et de la démocratie.

Durant la première session de travail du sommet qui doit se conclure ce soir, le président brésilien, Fernando Henrique Cardoso, a également rappelé la déclaration de Vina del Mar. «Nous avons dit qu'un régime démocratique contribue de manière décisive aux relations pacifiques entre les peuples, qu'elles sont la condition essentielle pour une coopération plus efficace entre nations ibéro-américaines face aux défis de la mondialisation», a indiqué M. Cardoso après une réunion à huis clos.

Fidel Castro a pour sa part évoqué lundi soir la résistance de Cuba, «peuple rebelle et tenace», face à la politique hostile des États-Unis, «le plus grand géant» responsable de «guerres sales, d'invasions mercenaires, de blocus et de moyens massifs pour divulguer mensonges et calomnies», une allusion à l'embarquement américain contre La Havane, en vigueur depuis près de 40 ans.

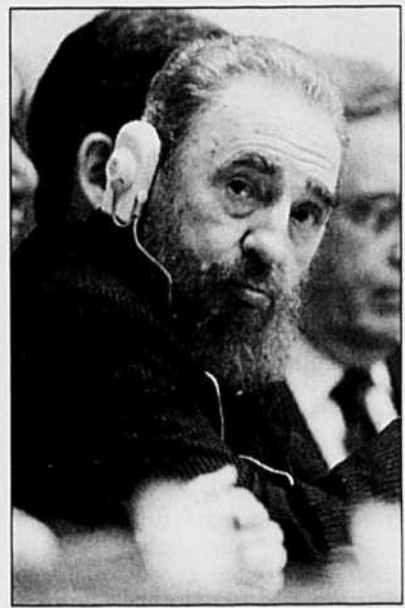
Hier, lors de l'inauguration du sommet, le président cubain a mis l'accent sur la nécessité d'une «union solide» entre peuples ibéro-américains sous peine d'être «dévorés».

«Aujourd'hui, nous avons la possibilité de défendre nos intérêts vitaux et de négocier en commun les problèmes de notre époque: agissant seuls, un à un, nous pourrions être tous dévorés; ensemble, personne n'aurait le pouvoir de dévorer un seul d'entre nous», a-t-il dit.

Parallèlement, des responsables de la dissidence cubaine ont annoncé d'autres rencontres avec des participants au sommet, après celles de dimanche et lundi.

Les présidents de l'Argentine, du Chili, du Costa Rica, du Salvador et du Nicaragua ont décidé de boycotter le sommet. Pour les deux premiers pays, ce geste se veut une protestation contre l'arrestation, sur demande de la justice espagnole, de l'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet en Grande-Bretagne en octobre 1998. Les trois autres ont choisi de ne pas être représentés en raison de divergences idéologiques avec le régime communiste cubain.

C'est la première fois depuis la révolution cubaine de 1959 que La Havane rassemble un tel nombre de chefs d'Etat latino-américains, dont les pays ont pour la plupart, à l'exception du Mexique, rompu pendant de longues années leurs relations diplomatiques avec Cuba.



Fidel Castro écoute le discours du premier ministre portugais.

Le médiateur Mitchell est de plus en plus confiant

Ulster: les partis appuient un compromis décisif

L'exécutif local pourrait être mis en place dès le début décembre

AGENCE FRANCE-PRESSE
REUTERS

Belfast — Après un an et demi de tergiversations, les dirigeants des principaux partis catholiques et protestants nord-irlandais ont appuyé hier un compromis susceptible de déboucher rapidement sur un désarmement des milices et un partage des pouvoirs entre leurs deux communautés.

David Trimble, qui dirige le principal parti protestant de la province (UUP), a fait un pas décisif vers l'application de l'accord de paix en appelant solennellement son camp à ouvrir une «nouvelle ère de coopération» avec les catholiques. Le Prix Nobel de la paix et premier ministre local désigné a exhorté sa communauté à appuyer le compromis de nature à résoudre la question épineuse du désarmement des paramilitaires — et tout particulièrement celui de l'IRA —, qui gèle depuis des mois l'application de l'accord de paix dans la province signé en avril 1998.

«Nous avons aujourd'hui une chance de créer un partenariat véritable entre unionistes et nationalistes dans une nouvelle forme de gouvernement», a estimé David Trimble. «La mise en place d'institutions politiques [compréhension protestants et catholiques] et le début d'un processus de désarmement constituent les premières étapes vers une réconciliation en Ulster. Je suis confiant que nous parviendrons à relever ces défis», a-t-il ajouté.

Peu après, Gerry Adams, le président du Sinn Féin, l'aile politique de l'IRA, a déclaré que son parti reconnaissait le désarmement des paramilitaires nord-irlandais comme «un élément essentiel» de l'accord de paix. L'Armée républicaine irlandaise (IRA) souhaite parvenir à une «paix permanente», a-t-il assuré. Il a reconnu que son mouvement avait «l'obligation» d'aider à remplir cet objectif. «Nous pensons que la question des armes sera résolue de manière satisfaisante» sous les auspices de la commission internationale ad hoc chargée de ce dossier, a ajouté le chef républicain.



Les titres des journaux de Belfast faisaient, hier, état d'une entente entre protestants et catholiques.

Gerry Adams a fait remarquer que «les armes de l'IRA se sont tuées» et que «la direction du Sinn Féin est confiante dans le fait que l'IRA reste fermement engagée dans l'objectif d'une paix permanente».

Si chacun respecte ses promesses, après trois décennies de troubles qui ont fait quelque 3500 morts, catholiques et protestants partageront le pouvoir au sein d'un gouvernement local semi-autonome où le Sinn Féin aurait deux ministres. Des organes de coopération inédits entre Belfast et Dublin donneront dans le même temps au gouvernement irlandais un droit de regard sur les affaires du Nord.

En acceptant de «se jeter à l'eau», David Trimble a pris sans doute le plus grand risque de sa carrière politique. Pressé par Londres et Dublin, il a dû renoncer à son exigence d'un début de désarmement de l'IRA, préalable à toute entrée du Sinn Féin au sein de l'exécutif local. Il devra se contenter d'une promesse ferme.

Selon des indiscrétions reprises par la presse, le compromis élaboré ces derniers jours après dix se-

maines de tractations sous les auspices du médiateur américain George Mitchell prévoit la mise en place de l'exécutif local dès le début décembre.

Pour sa part, l'IRA désignerait dans les prochains jours un intermédiaire pour discuter de son désarmement avec la commission ad hoc. Elle pourrait, selon certains journaux, restituer ses premières armes fin janvier et achever la remise de son arsenal d'ici la fin de mai 2000, comme prévu dans l'accord de paix.

Cependant, une fois de plus dans l'histoire de l'Ulster, le conditionnel prévaut. En effet, pour fonctionner, ce compromis doit encore recevoir l'aval de l'UUP, qui pourrait réunir son instance dirigeante le 27 novembre. Elle avait validé à près de 70 % l'accord de paix, mais sa frange la plus radicale accuse déjà David Trimble de «capitulation». Les ultras rappellent cependant déjà à David Trimble le sort de Brian Faulkner, un ancien leader du parti, «débarqué» en 1974 pour avoir accepté un projet de partage du pouvoir avec les nationalistes modérés.

Tchéchénie

Moscou gagne du terrain

AGENCE FRANCE-PRESSE
ASSOCIATED PRESS

Grozny — Les Russes ont encore conquis du terrain hier en Tchétchénie et intensifié leurs bombardements malgré les pressions occidentales à la veille de l'ouverture du sommet de l'OSCE d'Istanbul demain.

Moscou a également affirmé que la situation des 200 000 réfugiés était «sous contrôle», niant toute «catastrophe humanitaire» avant l'arrivée en Russie du haut-commissaire de l'ONU pour les réfugiés, Sadako Ogata.

Grozny et ses environs ont été la cible de frappes et de tirs d'artillerie intensifs. Les habitants de la capitale tchéchène en sont réduits à brûler leurs meubles pour résister au froid et à l'humidité des caves où ils se terrent pendant des journées et des nuits entières.

Alors que l'aviation russe pilonne les routes et cols de montagne pour empêcher les forces tchéchènes de se relier, l'armée russe a réaffirmé hier sa stratégie pour faire tomber les villes de la république indépendantiste: Moscou n'entend pas les investir avec l'infanterie mais les faire céder en les écrasant sous son artillerie.

Le général Vladimir Chamanov, qui commande l'offensive russe sur Achkhoy-Martan, à 25 kilomètres au sud-ouest de Grozny, a déclaré que les Russes comptaient sur les négociations avec les anciens, «pour qu'ils chassent eux-mêmes les rebelles des villages».

Les Russes ont par ailleurs posé hier un ultimatum aux habitants d'Argoun, 15 kilomètres à l'est de Grozny, leur ordonnant de chasser les islamistes ou de se préparer à être bombardés, explique Khasan Gapouriev, chargé de la presse au Parlement russe.

Ce type d'argument a été repris en Grande-Bretagne par l'ambassadeur de Russie, Alexandre Kramarenko, qui a expliqué que Grozny tomberait comme Goudermes, «sans qu'un seul coup de feu soit tiré», sans «assaut militaire», mais par la négociation avec les anciens de la ville.

Lundi, l'aviation russe a mené 80 missions d'attaque ou de reconnaissance sur le territoire tchéchène, selon l'agence Interfax. Ont notamment été pilonnés l'autoroute et les cols de montagne reliant Grozny à la Géorgie, au sud de la Tchétchénie.

Et l'exode continue. Selon le service fédéral des migrations, 209 780 réfugiés tchéchènes ont été enregistrés dans quatre régions frontalières avec la république, rapporte Interfax.

EN BREF

Turquie : 600 morts

(AP) — Le bilan du deuxième grand séisme qui ait frappé la Turquie en trois mois s'approche désormais des 600 morts, a estimé hier le gouverneur de la province de Bolu. Nustret Miroglu a déclaré qu'il pensait que le bilan de la secousse de vendredi, qui a atteint officiellement 547 morts et 3000 blessés selon les chiffres communiqués hier matin par le gouvernement, était proche de 600 morts. Il a ajouté que 300 immeubles s'étaient effondrés et qu'environ 80 000 personnes étaient sans abri.

Sergio de Mello au Timor

(AP) — Sergio Vieira de Mello, le nouvel administrateur provisoire de l'ONU pour le Timor oriental, est arrivé hier à Dili, «conscient de la tâche immense, herculéenne» qui l'attend. Agé de 51 ans, il a été désigné le mois dernier pour superviser sur trois ans le passage à l'indépendance du Timor oriental. L'administration provisoire prend le relais des Casques bleus, avec quelque 11 000 militaires et policiers, en plus de plusieurs milliers de personnels civils.

Massacre près d'Alger

(AFP) — Dix-neuf personnes ont été assassinées dans la nuit de lundi à hier à Ouled Djilali-Benyahia, dans la région de Chlef, ont annoncé hier les services algériens de sécurité. Aucune indication n'a été fournie, de même source, sur les circonstances exactes de ce massacre ni sur l'identité des victimes et des agresseurs. Les services de sécurité, «immédiatement alertés», ont déclenché «une importante opération de recherche contre les auteurs de cet acte lâche et ignoble», a ajouté la même source. Il s'agit de l'un des plus importants massacres en Algérie depuis la promulgation, le 13 juillet, de la loi sur la concorde civile amnistiant partiellement ou totalement les islamistes non impliqués dans des crimes de sang, des viols ou des dépôts d'explosifs dans des lieux publics.

Claude Jorda président du TPI

(AFP) — Le juge français Claude Jorda a accédé hier à la présidence du Tribunal pénal international (TPI) pour l'ex-Yougoslavie avec l'ambition affichée de rendre plus «visible» l'action de cette institution. M. Jorda, 61 ans, a été élu à ce poste par ses pairs à La Haye, en remplacement de l'Américain Gabrielle Kirk McDonald. Né à Bône (aujourd'hui Annaba) en Algérie le 7 février 1938, Claude Jorda devient ainsi le troisième président, après l'Italien Antonio Cassese et Mme McDonald, de ce tribunal créé en 1993 par l'ONU pour poursuivre les auteurs de violations sérieuses du droit humanitaire international commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.

Bhopal: plainte collective

(AFP) — Les victimes de la catastrophe de Bhopal (Inde) ont déposé une plainte en nom collectif contre le groupe chimique américain Union Carbide devant un tribunal de New York. On a appris hier auprès de leur avocat. La catastrophe de Bhopal en décembre 1984 a provoqué la mort de près de 6500 personnes, selon le bilan officiel, après une fuite de gaz toxique dans une usine d'Union Carbide dans cette ville de l'Etat du Madhya Pradesh. 50 000 personnes ont en outre été intoxiquées. La plainte a été déposée contre Union Carbide et son ancien p.d.g., Warren Anderson, les accusant d'avoir violé la loi internationale et les droits fondamentaux des victimes. Selon l'avocat Kenneth McCallion, du cabinet Goodkind Labaton Rudoff and Sucharow, «Union Carbide a montré une indifférence caractérisée pour la vie humaine dans la conception, le fonctionnement et l'entretien de l'usine Union Carbide en Inde». Après plusieurs années de procédure judiciaire, Union Carbide a payé 470 millions de dollars aux survivants de la catastrophe et aux parents des victimes. Selon la plainte déposée devant le tribunal du district sud de New York, la Cour suprême indienne a estimé en octobre 1991 que le groupe chimique américain pouvait être poursuivi devant des tribunaux.

LES ÉDITIONS DE MINUIT

Jean ROUAUD

SUR LA SCÈNE COMME AU CIEL

« Une phrase longue, sinieuse, impeccablement construite, pourvue d'une vie propre avec des rires, des larmes, des caprices, des sauts, des culbutes, des grâces et des tremblements. »
Pierre Lepape, *Le Monde*

« L'œuvre romanesque de Jean Rouaud [...] est une formidable machine à remonter le temps disparu, un exercice de pure consolation. »
Jean-Louis Ezine, *Le Nouvel Observateur*

« Un roman en forme de post-scriptum, une cérémonie des adieux que l'auteur des *Champs d'honneur* a peaufinée comme une sonate d'automne. »
André Clavel, *L'Express*

« Jean Rouaud est un conteur formidable, un styliste merveilleux. »
Marie Labrecque, *Voir*

« On lit avec bonheur ces pages qui parlent de choses tues, de choses secrètes et que personne ne sait dire. Il y a là — avec un cœur d'homme — un vrai grand talent d'écrivain. »
Dominique Bona, *Le Figaro*

Séances de signature au
Salon du livre de Montréal :
vendredi 19 novembre : 19 h à 20 h
samedi 20 novembre : 14 h à 15 h • 16 h à 17 h
et dimanche 21 novembre : 13 h à 14 h
Stand n° 113

192 PAGES • 24,95\$

É D I T O R I A L

L'équilibriste

Pari audacieux que celui que fait le ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew, en s'engageant dans ce nouveau cycle de négociations commerciales qui s'ouvre dans deux semaines à Seattle. Saura-t-il tout à la fois promouvoir la libéralisation des échanges et protéger la spécificité du «modèle canadien»?

Depuis déjà de longs mois, le gouvernement canadien prépare cette nouvelle ronde de négociations commerciales qui s'annonce longue et complexe. Les objectifs qu'a définis lundi M. Pettigrew s'imposaient d'eux-mêmes à un gouvernement qui, s'il mise sur les exportations pour assurer la croissance de l'économie, réalise de plus en plus que la libéralisation des échanges, plus elle progresse, a des effets pervers sur ses politiques sociales et culturelles. Coincé, il a opté pour une position dite équilibrée mais qui, à terme, pourrait se révéler difficile à tenir car reposant sur des objectifs contradictoires. Il est toujours difficile d'avoir le beurre et l'argent du beurre.

Nul doute que le Canada a bénéficié de la libéralisation des échanges commerciaux internationaux. Plus de 40 % des biens et services produits au pays aujourd'hui le sont pour l'exportation. De 1995 à 1998, la valeur des exportations de marchandises a crû de 21,5 % pour atteindre 322,3 milliards, et celle des importations, de 32 %, pour atteindre 303,4 milliards. Il en est de même du Québec, dont l'économie est de plus en plus tributaire des exportations.

Intégrée à l'économie mondiale (surtout américaine, faut-il le préciser) à un point sans précédent, l'économie canadienne ne peut plus faire bande à part. Elle participe pleinement à un système commercial de plus en plus ouvert dont les règles doivent être équitables pour tous, ce qui est loin d'être toujours le cas puisque les accords commerciaux sont le fruit de compromis qui reflètent l'influence relative de chacun des partenaires. Sur le plan strictement commercial, le ministre du Commerce international a raison de vouloir présenter à Seattle une liste de propositions qui réduiraient les irritants, assoupliraient des processus et, surtout, élimineraient des obstacles au commerce, comme les subventions dans le domaine agricole.

Ce nouvel ordre commercial mondial a cependant un effet de plus en plus grand sur la définition des politiques intérieures, ce dont un nombre grandissant de Canadiens s'inquiètent, y voyant une perte de contrôle sur nos propres politiques, sinon un abandon de souveraineté. La négociation avortée de l'Accord mondial sur les investissements (AMI) a accru cette inquiétude dont on sent qu'elle inspire une prudence nouvelle au gouvernement. Ce n'est pas en vain que, lundi, M. Pettigrew insistait tant pour dire qu'il n'est pas question qu'Ottawa accepte de négocier «son droit de réglementer dans les domaines de la santé, de l'éducation ou de l'environnement».

La position adoptée en vue de la rencontre de Seattle insiste avec raison à plusieurs reprises sur ce qu'on pourrait appeler la protection du «modèle canadien». Ainsi, en agriculture, on entend défendre le système canadien de gestion de l'offre, auquel tiennent certains grands secteurs de production agricole. Dans le domaine culturel, la reconnaissance du principe de la diversité culturelle sera un axe majeur de la position du gouvernement qui a réalisé, à la lumière de son échec dans le dossier des magazines, à quel point les politiques culturelles canadiennes sont vulnérables aux interventions extérieures. Pour ce qui est du commerce des services, on cherchera à garantir la liberté du gouvernement de protéger les services qui revêtent une importance stratégique pour la réalisation de ses grandes priorités. Cette forme positive de protectionnisme est de mise pour établir un équilibre entre politiques commerciales et politiques culturelles et sociales.

La prudence que manifeste le gouvernement doit être bien accueillie, mais avec une bonne dose de scepticisme toutefois. La négociation qui s'ouvre à Seattle sera longue; au moins trois ans. Les oppositions seront fortes entre Européens, Américains, Japonais et bientôt Chinois. Et les compromis nécessaires. Ce sont ces compromis qui diront tout. On ne peut savoir aujourd'hui si M. Pettigrew saura demeurer l'équilibriste qu'il entend être ni s'il choisira, au dernier moment, la libéralisation des échanges plutôt que la protection de la spécificité du «modèle canadien». Un tel choix ne saurait lui appartenir à lui seul ni à son gouvernement, qui doit s'engager à une totale transparence tout au long de cette négociation.

bdescoteaux@ledevoir.ca

Le sommet dans la brume

Atrois mois du fameux sommet sur la jeunesse, le gouvernement reste muet comme une carpe sur les préparatifs de l'événement. Ou bien il refuse de dévoiler ses munitions, ou bien il ne sait pas où il s'en va. Dans un cas comme dans l'autre, ce refuge dans le silence n'est pas approprié.

Le ministre responsable du Sommet du Québec et de la jeunesse, François Legault, refuse de dire quelles pistes il privilégie pour les jeunes, de crainte de donner l'impression qu'il favorise certaines avenues. Ce n'est pas avec de tels commentaires éteignés que l'on va transmettre à la population un sens de responsabilité accru vis-à-vis des jeunes. Les écueils qui guettent ce sommet sont déjà très nombreux. Il n'est pas nécessaire d'en rajouter en ignorant l'événement.

Les groupes de jeunes ne sont pas unanimes — le contraire eût été surprenant — quant à la manière d'aborder cet événement. Certains veulent tirer tout le jus de ce forum fortement médiatisé pour pousser des revendications bien précises, telle l'abolition des clauses discriminatoires. Ils ont tort. Le sommet ne doit surtout pas se transformer en séance de négociation au cours de laquelle les jeunes marchandent leurs louanges au gouvernement contre quelques «bonbons» de circonstance.

Un sommet digne de ce nom doit aborder des problématiques à moyen et à long terme et ces dernières ne manquent pas, qu'il soit question du décrochage scolaire et du taux d'analphabétisme des jeunes, du chômage ou, plus globalement, du sentiment d'exclusion ressenti par trop de jeunes.

Plusieurs regroupements de jeunes sont prêts à jongler avec ces enjeux, mais on les entend peu parce que l'organisme qui les chapeaute, Concertation jeunesse, n'a pas de porte-parole attiré. Cette décision des jeunes, qui traduit un souci de démocratie, prive cependant l'organisme d'une expression publique qui manque cruellement. Que veulent les jeunes? Espérons que la publication, dans une dizaine de jours, des travaux des quatre «chantiers» de réflexion mis sur les rails cet automne accélérera la circulation des idées. Certaines réalités seront tout aussi incontournables, comme l'ampleur du fardeau fiscal que porteront les jeunes dans 20 ans. Et de cela aussi, il faudra parler.

Le gouvernement n'a pas tort lorsqu'il dit que toute la société doit se sentir concernée par le sort des jeunes. Mais s'il veut un vrai débat, il ferait mieux de sortir rapidement de son incompréhensible mutisme, question de laisser mijoter les idées avant le rendez-vous de février. Sinon on pourrait croire que le premier ministre, en annonçant le sommet il y a un an, tentait uniquement de rattraper le vote des jeunes qui, en fin de course électorale, semblaient lui échapper.

pdesrivieres@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

La démocratie n'a pas été malmenée

Monsieur Pierre O'Neill, il était navrant de lire dans *Le Devoir* des 8 et 9 novembre derniers des allégations selon lesquelles le gouvernement du Canada aurait «volé» le référendum de 1995 en accélérant le traitement de demandes de citoyenneté et en accordant la citoyenneté à des personnes ne répondant pas aux critères de la loi. Ces articles, en plus de tenter de créer des remous médiatiques à partir de données connues du public depuis longtemps, dénoncent de prétendus agissements du gouvernement canadien sans considération pour les faits en cause.

S'il est vrai qu'un nombre particulièrement élevé de demandes de citoyenneté a été traitée en 1995, il faut voir ce phénomène à été amorcé en 1994 et se manifestait dans toutes les provinces, pas seulement au Québec. Comme la liste d'attente s'allongeait sans cesse à partir des années 90, le ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté décidait début 1994 de consacrer plus de ressources au traitement des demandes de citoyenneté. Le nombre de cas traités augmentait alors de façon marquée partout au Canada. Ainsi entre 1993 et 1995, on constate une augmentation du nombre de cas traités de 84 % en Colombie-Britannique, de 84 % au Québec et de 50 % en Ontario. Cette accélération du traitement des demandes ne s'est certainement pas faite au détriment de la qualité des examens auxquels sont soumis les futurs citoyens canadiens, et le gouvernement du Canada n'aurait jamais sciemment accordé la citoyenneté à des gens n'y ayant pas droit.

Ce n'est pas un secret: parce que la citoyenneté donne le droit de vote, le gouvernement du Canada a

aussi comme politique d'accélérer le traitement des demandes de citoyenneté avant la tenue d'élections et de référendums, peu importe la juridiction concernée. Cette procédure accélérée a été appliquée à plusieurs reprises dans le passé, que ce soit en Ontario, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique ou au Québec. Ainsi par exemple, juste avant les élections fédérales de 1993, la liste d'attente des personnes ayant fait une demande de citoyenneté a été réduite de moitié. Par ailleurs, le nombre de demandes traitées au cours des mois précédant l'élection de mai 1996 en Colombie-Britannique augmentait de 25 % par rapport à la même période l'année précédente.

Le droit de voter constitue un droit démocratique fondamental. Il est pour le moins curieux que l'attribution de ce droit à des immigrants qui y sont admissibles, dont plusieurs sont choisis par le Québec, soit perçue comme une attaque contre la démocratie. Le processus accéléré permet simplement aux requérants qui ont déjà présenté leur demande et qui satisfont à toutes les exigences régissant l'octroi de la citoyenneté de demande et qui satisfont à toutes les exigences régissant l'octroi de la citoyenneté de franchir une nouvelle étape dans leur intégration à la société canadienne en exerçant leur droit de vote. Cette procédure vise à réduire les délais de traitement des demandes de citoyenneté en temps d'élections afin de favoriser la participation du plus grand nombre possible à la vie démocratique. Il serait injuste de priver certaines personnes de ce droit fondamental simplement à cause des délais de traitement. Les nouveaux citoyens sont aussi touchés par les décisions politiques et il semble juste qu'ils puissent aussi se prononcer lorsqu'ils y ont droit.

Elinor Caplan
Ottawa

Péril en la demeure

Alangui au bras du verbe de plus en plus paresseux, le mot subit des traumatismes qui risquent de le rendre irrécupérable. Les expressions populaires, cette manie d'écrire et de parler en apocope et le langage «nouveau genre» de l'Internet me font frissonner. Cette langue en émergence doit être menacée des plus strictes lois et attentions si l'on ne veut être témoins d'une catastrophe sociale. Les nouvelles tendances linguistiques n'ont vraiment plus la moindre élégance et je m'en déssole passionnément!

Imprégnés de l'anglais depuis si longtemps, nos mots cafoillent sur les chemins d'un régionalisme souvent trop restreignant et sans attirance. La couleur de notre discours s'affadit de plus en plus dans la mêlée des influences langagières de nos immigrants. Dans notre hâte de s'exprimer, trop de phrases s'abâtardissent presque jusqu'à l'incorrection.

On escamote des syllabes entières; on calque des expressions étrangères pour expédier le message plutôt que de transmettre la beauté et la précision de nos idées. Adieu métaphores!

Littéraires et gens de lettres, persistez! Vous êtes de ceux qui détiennent assez de passion pour perpétuer l'essentiel de la communication précise. Mais au-delà de ceci, vous savourez le jeu des phrases concises. Vous maîtrisez la qualité de l'expression. Comment pourrions-nous, sans votre continuité, nourrir l'âme et l'intellect? Qui, sinon vous, habillera les coeurs et les enrobera des velours de l'imagination? Avant qu'ils ne frolent la désétude de trop près, amis des mots, restez vigilants. Armez-vous de plumes, de sentiments et d'acharnement et balisez la déroutante de notre langue.

Estelle Couillard
Terrebonne

LIBRE OPINION

La vraie valeur des médicaments brevetés

MURRAY ELSTON

Président des Compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (R&D)

Depuis quelques semaines, le déficit du régime d'assurance-médicaments fait les manchettes au Québec. Plusieurs points de vue ont été entendus et certains tentent même par tous les moyens de bénéficier de la situation. Il est temps de replacer les choses dans leur contexte et d'exposer à la population québécoise les faits tels qu'ils sont.

Les Compagnies de recherche pharmaceutique du Canada est une association nationale qui représente 19 615 Canadiens à l'emploi de 60 sociétés de recherche pharmaceutique au pays, dont plus d'une vingtaine sont installées au Québec. Les Compagnies de recherche pharmaceutique du Canada se sont engagées à investir un milliard de dollars dans la recherche en l'an 2000. Il s'agit d'un engagement à découvrir de nouveaux remèdes, mais aussi à rendre le climat propice à la R&D au pays. De plus, l'industrie a pris la relève du leadership de la recherche en santé et finance actuellement 42 % de toute la R&D biomédicale au pays, ce qui dépasse de loin la contribution des gouvernements fédéral et provinciaux à ce chapitre.

Au Québec, l'industrie de recherche pharmaceutique crée 7808 emplois directs. En 1998, Les Compagnies de recherche pharmaceutique ont injecté 1,2 milliard de dollars dans l'économie québécoise, dont 319 millions ont été consacrés à la recherche et développement, créant ainsi des emplois de qualité dans un domaine de pointe. Grâce à ces investissements, sur une période relativement courte, Montréal est devenue la capitale de l'industrie pharmaceutique canadienne et le dixième centre d'innovation et de production biotechnologique au monde.

Vous conviendrez avec moi que l'apport de l'industrie pharmaceutique à l'économie québécoise est particulièrement impressionnant.

La recherche et développement pharmaceutique a obtenu et continue d'obtenir d'extraordinaires résultats dans la maîtrise, le traitement et la prévention de la maladie. En plus de jouer un rôle toujours

plus important dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, les nouveaux médicaments permettent d'économiser des ressources jugées précieuses pour le système de santé, grâce à une réduction de l'hospitalisation et au remplacement de traitements plus onéreux et moins efficaces. En fait, les médicaments constituent l'un des modes d'intervention les plus rentables pour notre système de santé. Un usage judicieux des médicaments permet de réduire le nombre d'hospitalisations, d'admissions à l'urgence et de visites chez le médecin.

Il existe de nombreux exemples de la façon dont les nouveaux médicaments contribuent à la qualité de vie des individus, au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. Permettez-moi d'en citer quelques-uns:

■ au cours des trente dernières années, le taux de mortalité associé aux maladies cardiaques a baissé de moitié et près de 50 % de cette réduction est attribuable aux produits pharmaceutiques;

■ en moins de 20 ans, l'innovation pharmaceutique a rendu la chirurgie de l'ulcère pratiquement désuète;

■ en 1998, moins de 100 cas de rougeole étaient rapportés au Canada — une diminution de 97 % par rapport aux 300 000 cas rapportés chaque année avant l'introduction du vaccin contre la rougeole en 1963;

■ depuis 1995, la mortalité associée au VIH-sida a diminué de 75 % au Canada, principalement grâce aux traitements médicamenteux;

■ en 1920, l'espérance de vie était de 59 ans; en 1960, elle était passée à 71 ans, tandis qu'elle est aujourd'hui de 78 ans. La recherche médicale permet d'ajouter une année d'espérance de vie à tous les quatre ans.

■ les produits pharmaceutiques ont pratiquement éliminé des maladies telles que la diphtérie, la coqueluche et la polio, qui ont causé tant de misère dans le passé.

Bien qu'une vie n'ait pas de prix et que la souffrance humaine ne se mesure pas en termes financiers, nous savons, à titre de spécialistes de la santé, que les médicaments représentent le meilleur traitement actuellement disponible. Ainsi, les nou-

veaux médicaments permettent d'épargner les précieuses ressources de la santé en contribuant à réduire l'hospitalisation et en remplaçant d'autres formes de traitement plus coûteuses et moins efficaces. Par exemple, mentionnons qu'au Canada le taux d'hospitalisation par 100 000 habitants a baissé de 31,3 % entre 1975 et 1995. Cette baisse a été de 23,1 % entre 1985 et 1995. Ce sont des millions de dollars qui sont ainsi épargnés.

Enfin, une étude publiée par Santé Canada en 1997 révèle que le coût total de la maladie au Canada a été de plus de 127 milliards de dollars pour 1996. Alors que l'ensemble des dépenses médicales continue d'augmenter, les produits pharmaceutiques représentent un des modes d'intervention les plus rentables qui soient. En effet, les médicaments d'ordonnance brevetés ne représentent que 3 % des dépenses de la santé.

Non seulement les médicaments brevetés ont-ils une grande valeur pour les Québécois et les Canadiens, mais ils constituent aussi un excellent traitement pour notre système de santé, handicapé par de nombreuses années de compressions de budget. Le déficit du régime d'assurance-médicaments ne doit donc pas être analysé seul en soi mais en fonction de ce qu'il a aussi permis d'économiser dans d'autres secteurs du système de santé québécois. La vraie valeur d'un nouveau médicament ne se mesure pas seulement à son prix, mais aussi à ce qu'il permet d'épargner au système de santé en général.

En favorisant les médicaments brevetés sur la liste des médicaments remboursables de son plan d'assurance, le gouvernement du Québec crée des conditions gagnantes à la recherche et au développement. Il est en effet beaucoup plus attrayant pour une compagnie de recherche pharmaceutique d'investir en recherche et développement au Québec si on y favorise la vente de ces produits innovateurs plutôt que celle de produits génériques. La politique du gouvernement du Québec est la bonne. C'est d'ailleurs pourquoi des compagnies comme Procyon et Bio-Inova ont récemment décidé de s'installer au Québec plutôt qu'ailleurs au pays pour investir et créer des emplois de qualité. Le Québec est un exemple qui doit être suivi.

IDÉES

La FTQ dit oui à une réduction d'impôt, à certaines conditions

HENRI MASSÉ
RENÉ ROY

Les auteurs sont respectivement président et secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la plus grande centrale syndicale québécoise

A lors que les finances publiques du Québec sont équilibrées et que nous avons même des surplus budgétaires à partager, il nous aurait semblé important que le gouvernement Bouchard invite la société québécoise à débattre de l'utilisation de ces surplus. C'est en tout cas l'un des engagements que le premier ministre avait pris publiquement à notre égard lorsqu'il est venu nous rencontrer à la FTQ, le 19 novembre 1998, à la veille des dernières élections. Nous sommes donc déçus de n'avoir été invités à nous prononcer, en commission parlementaire, que sur l'une des options possibles, la réduction de l'impôt des particuliers.

Certes, la grogne fiscale est très répandue, d'autant plus que les contribuables ont l'impression d'avoir fait un grand effort pour assainir les finances publiques. La FTQ estime que les contribuables sont en droit de s'attendre à une baisse de leur fardeau fiscal afin d'améliorer, même marginalement, leur niveau de vie. La FTQ est donc d'accord avec un allègement fiscal, mais à certaines conditions qui nous apparaissent incontournables.

Une marge de manœuvre

En 1996, la FTQ a souscrit à l'objectif d'assainissement des finances publiques parce que nous estimions que l'État québécois n'avait plus la marge de manœuvre nécessaire pour bien jouer son rôle de protection du bien public, de promotion de la justice sociale, de redistribution de la richesse et de maintien de la cohésion sociale. Nous jugeons qu'un budget équilibré permettrait au gouvernement de retrouver une capacité nouvelle d'agir. Nous missions également sur le fait qu'un budget équilibré donne moins de prise au discours de droite qui prône le démantèlement de l'État et des programmes sociaux.

Pour atteindre le déficit zéro, le gouvernement a dû prendre des moyens qui ont été et sont encore préjudiciables à la population. Par ses coupes importantes dans des secteurs névralgiques, il a mis en danger non seulement la qualité des services publics mais aussi la qualité de vie et de travail des employés qui dispensent ces services.

Il faut renverser cette tendance en adoptant une approche équilibrée dans l'utilisation des surplus qui sont — et seront — plus importants que ne le laissent croire les prévisions budgétaires. L'ampleur estimée de la marge de manœuvre pour 1999 nous accorde collectivement toute la latitude nécessaire pour envisager différentes options quant à l'utilisation de ces surplus. Trois options sont possibles: augmenter les dépenses de programmes, réduire le fardeau fiscal, rembourser une partie de la dette.

Des investissements prioritaires

Sur le plan des retombées économiques, une augmentation des dépenses gouvernementales a des effets beaucoup plus importants qu'une baisse équivalente des impôts pour stimuler la création d'emplois et la relance de l'économie. L'utilisation des surplus pour des réductions

d'impôt doit être évaluée en fonction des autres priorités nationales que sont les réinvestissements dans la santé et dans l'éducation, les investissements dans les infrastructures collectives (routes, aqueducs, égouts, équipements touristiques, etc.), la lutte contre la pauvreté, le développement de la main-d'œuvre par la formation professionnelle, etc. Les surplus seraient mieux utilisés s'ils étaient prioritairement consacrés à un meilleur financement des grands réseaux publics de santé et d'éducation, ainsi qu'aux programmes sociaux et de soutien du revenu.

Interrogés lors d'un récent sondage CROP-La Presse sur ce que devraient être les priorités du gouvernement, la majorité des répondants (54 %) ont choisi les réinvestissements dans la santé et l'éducation. Pour ce faire, le gouvernement doit investir dans les infrastructures et les équipements nécessaires, tout en améliorant les conditions de travail des employés de ces secteurs.

La marge de manœuvre pour l'année budgétaire 1999-2000 permet au gouvernement d'avoir une approche équilibrée et de ne pas opposer les réductions d'impôt aux négociations dans le secteur public. Les sommes additionnelles doivent, d'une part, servir à créer des emplois non précaires et, d'autre part, à accorder des augmentations de salaires décentes aux 415 000 salariés des secteurs public et parapublic qui représentent près de 15 % de la main-d'œuvre au Québec et dont le pouvoir d'achat s'est singulièrement détérioré au cours de la décennie 1990.

Un allègement fiscal

Cette détérioration du pouvoir d'achat a touché l'ensemble de la population, notamment à cause de la stagna-

tion des salaires ces dernières années. Dans les secteurs privé et public, les salariés veulent effectuer un rattrapage et augmenter leur niveau de vie. Un allègement fiscal serait ainsi un des moyens, pour le gouvernement, de contribuer, même marginalement, à cette amélioration du niveau de vie. C'est là la principale et, selon nous, la meilleure raison de donner notre accord à une réduction d'impôt, réalisable grâce à l'ampleur des surplus.

La toute première mesure à adopter dans ce sens est l'introduction d'un mécanisme d'indexation des seuils d'imposition et des crédits d'impôt personnels. On mettrait ainsi fin à la hausse automatique des impôts, ce que la FTQ réclame depuis des années. L'absence d'indexation érode le revenu disponible et grève le pouvoir d'achat des contribuables. De plus, un allègement fiscal devrait tenir compte des critères suivants:

1. maintien du degré de progressivité du régime fiscal, c'est-à-dire s'assurer qu'un contribuable ayant une capacité de payer plus grande soit appelé à contribuer davantage qu'un autre moins fortuné;
2. réduction d'impôt pour tous les contribuables, en accordant une attention spéciale aux contribuables à faible revenu et à ceux de la classe moyenne;
3. soutien particulier pour les ménages ayant une famille car la présence d'enfants affecte la capacité de payer d'un ménage, quel que soit son niveau de revenu.

Dans l'utilisation des surplus budgétaires, la FTQ demande donc au gouvernement Bouchard de s'assurer qu'il peut financer une réduction d'impôt sans mettre en danger les services publics comme la santé et l'éducation ainsi que les programmes sociaux auxquels est attachée la population.

LE RÉGIME FISCAL QUÉBÉCOIS...



REPRISE DU 19 AVRIL 1999

RUSSIE

À qui profite la violence?

MICHEL ROCHE

Docteur en science politique et auteur de l'ouvrage La Démocratie confisquée - Thérapie de choc et autoritarisme en Russie, qui paraîtra bientôt aux éditions L'Harmattan

D epuis quelques semaines, la Russie se retrouve à l'avant-plan de l'actualité: scandales financiers impliquant l'argent du FMI et l'entourage de Boris Eltsine, attentats terroristes, conflit au Daguestan et reprise de la guerre en Tchétchénie. Des rumeurs de toutes sortes circulent à Moscou, en particulier celle qui veut que la violence terroriste ait été délibérément provoquée par certains individus qui gravitent dans les cercles du pouvoir dans le but d'obtenir le prétexte pour déclarer l'état d'urgence et reporter les élections. Quel que soit le scénario, ces rumeurs abouissent toutes à cette conclusion. Sur quels fondements reposent de telles rumeurs?

Transition trop rapide

Fondamentalement, les difficultés actuelles sont intimement liées à la transition rapide et autoritaire au capitalisme, décrétée par les libéraux russes et soutenue par leurs alliés occidentaux. Cette transition a été effectuée au mépris de la structure économique et sociale de l'ex-URSS et en bafouant les principes démocratiques les plus fondamentaux. La privatisation rapide et sans contrôle des entreprises russes a permis à de nombreux affairistes de s'emparer d'immenses richesses au moyen de capitaux accumulés le plus souvent dans l'illégalité totale et grâce à des contacts politiques en haut lieu. C'est le cas, par exemple, du milliardaire Boris Beresovski, qui contrôle la privatisation par un simple échange de prêts contre des actions des fleurons de l'économie russe. Ainsi, avec seulement 168 millions \$ US, Khodorkovski, qui contrôlait la banque Menatep, s'est vu accorder par le gouvernement russe 80 % des actions de Youkos, deuxième entreprise pétrolière de Russie, évaluée à près de dix milliards de dollars. Autre exemple: avec un prêt de 170 millions, la banque Oneximbank, présidée par Vladimir Potanine, a obtenu 51 % du capital de Norilsk, une entreprise qui possède le plus grand gisement de nickel du monde (de 25 à 33 % de la production mondiale), de même que 40 % des

platinoïdes, les métaux les plus recherchés de la planète. Pour remercier le Kremlin et parce que leurs intérêts en dépendaient, ces individus ont conjugué leurs ressources — dont les médias sur lesquels ils exercent un contrôle presque absolu — pour favoriser la victoire de Boris Eltsine aux élections présidentielles de 1996.

Crainte du changement

Ces «oligarques» craignent avec raison un changement politique, aussi minime soit-il. Les élections législatives, prévues pour décembre, annoncent une défaite cinglante pour le clan présidentiel. Toutefois, une telle défaite n'aurait pas plus d'impact que celles de 1993 et de 1995 parce que l'assemblée législative ne dispose pas de pouvoirs importants. Mais il en est tout autrement en ce qui concerne l'élection présidentielle de juin 2000.

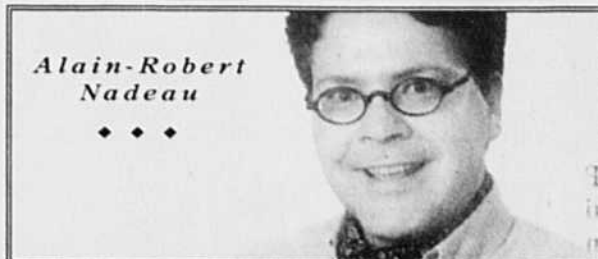
En effet, non seulement Eltsine ne gagnerait pas cette élection, la Constitution ne lui permet pas de solliciter un troisième mandat. Or «la Famille» (c'est ainsi qu'on désigne le clan présidentiel et ses financiers) ne dispose pas d'un candidat susceptible de battre la coalition regroupée autour de l'ex-premier ministre Primakov et de l'actuel maire de Moscou, Youri Loujkov. Certes, cette coalition ne s'oppose pas au principe de l'entreprise privée. D'ailleurs, aucune force sociale n'est actuellement en mesure de contrecarrer le processus de développement capitaliste, pas même le Parti communiste, dont le programme économique se distingue à peine de celui des partis social-démocrates occidentaux. Mais une victoire du tandem Primakov-Loujkov relancerait sans aucun doute la bataille pour la propriété des richesses. Ces derniers ont déjà affirmé que la privatisation de certaines entreprises allait à l'encontre des intérêts de l'État. Des entreprises pourraient donc être renationalisées ou reprivatisées. La lutte contre la corruption pourrait également faire tomber quelques oligarques et mener certains membres de l'entourage du président — dont le président lui-même et ses filles — directement en prison. «La Famille» a donc beaucoup à perdre en cas de victoire d'une éventuelle coalition qui lui serait hostile. Boris Beresovski a d'ailleurs déclaré en septembre dernier son intention de quitter la Russie si Primakov devenait président. Il faut donc s'attendre à ce que «la Famille» tente par tous les moyens d'éviter la défaite que prédisent tous les sondages.

C'est donc dans ce contexte d'incertitude à l'approche des élections législatives et présidentielles, prévues respectivement pour décembre 1999 et juin 2000, que des bombes ont éclaté à Moscou et ailleurs. S'il est impos-

sible d'établir la responsabilité de ces attentats, qui n'ont pas été revendiqués, il est par contre très facile de voir à qui ces crimes profitent, même si cela ne prouve rien quant à l'identité des coupables. D'abord, le terrorisme a supplanté les scandales financiers impliquant l'entourage présidentiel parmi les sujets d'actualité. Ensuite, ces attentats, attribués par le Kremlin à des terroristes islamistes originaires du Caucase, ont donné au premier ministre Poutine — avec l'approbation des Moscovites — le prétexte pour utiliser la force contre les insurgés du Daguestan. Poutine en a alors profité pour entreprendre une opération militaire d'envergure destinée à renverser le gouvernement tchétchène et réduire à néant ses velléités indépendantistes. Le tout avec l'approbation tacite du gouvernement américain et l'indifférence des autres. La Tchétchénie n'est pas le Kosovo. Par ailleurs, l'utilisation de la force a fait grimper de façon étonnante la popularité de Poutine, candidat déclaré à l'élection présidentielle de juin 2000. Enfin, la violence peut effectivement fournir un prétexte pour reporter les élections (dans l'éventualité où le Kremlin est assuré de les perdre) ou même pour renforcer la dictature. Toutefois, un tel coup de force suppose que ses initiateurs disposent des appuis nécessaires à la tête des principales institutions du pouvoir, ce qui est actuellement loin d'être le cas. Cependant, jusqu'à présent, la violence politique et militaire a renforcé le clan présidentiel. Nul ne peut prédire comment tout cela se terminera.

La réaction du peuple

Il reste à voir comment le peuple russe réagira au cours des prochains mois. Depuis l'effondrement du régime soviétique, la grande masse des citoyens ordinaires, composée majoritairement de travailleurs salariés, a été tenue à l'écart des grandes décisions: dissolution de l'Union soviétique en tant qu'État, privatisation accélérée de l'économie, libéralisation des prix, etc. Une élite méprisante a imposé des changements rapides en évitant toute participation populaire dans l'élaboration de la solution alternative au régime soviétique, par peur de l'émergence d'une «troisième voie». Alors qu'une partie de cette élite s'est enrichie de manière scandaleuse, la majorité des Russes ont vu leur niveau de vie baisser de plus de moitié, sans compter le recul de l'espérance de vie chez les hommes, la diminution de la taille physique des enfants, le chômage, l'insécurité, l'indigence, la misère. Aucun peuple n'a subi une telle régression en période de paix. C'est sur cette toile de fond que s'ouvre une nouvelle phase dans la bataille pour la propriété et le pouvoir.



Facteur humain

L'employée du SCRS responsable de la fuite de renseignements doit partir

V endredi dernier, le *Globe and Mail* rapportait qu'un document du Service canadien du renseignement de Sécurité (SCRS) classé «très secret» avait été dérobé par des voyous dans la voiture d'une employée qui assistait à un match de hockey au Maple Leaf Gardens de Toronto. De l'avis de plusieurs experts, il s'agirait de la plus importante atteinte à la sécurité nationale depuis la constitution du SCRS en 1984.

Organisme du gouvernement canadien chargé d'assurer la sécurité du Canada et de ses citoyens, le SCRS réalise son mandat en procédant à des enquêtes ayant trait aux menaces susceptibles de toucher la sécurité nationale. Malgré la stabilisation relative de l'ordre politique mondial et la fin de ce qu'on a appelé «l'ère de Yalta» — que le dixième anniversaire de la chute du mur de Berlin nous rappelle récemment —, les dissensions politiques et religieuses ainsi que la violation systématique des droits fondamentaux des individus (qui accentuent les flots migratoires à destination des pays occidentaux), l'espionnage et, surtout peut-être, le terrorisme comptent parmi les préoccupations les plus importantes du Canada et des pays membres du G 8.

De fait, l'antiterrorisme et le contre-espionnage constituent aujourd'hui les plus hautes priorités du SCRS. Le document volé — un plan opérationnel hautement confidentiel — contenait des renseignements stratégiques qui établissaient le plan d'action du gouvernement relatif à ces deux priorités et identifiait les «cibles» qu'entendait viser le SCRS au cours des prochaines années. La gravité de cette fuite de renseignements est incontestable.

Une question de confiance

Un porte-parole du SCRS précisait que ce document n'est pas susceptible de compromettre la sécurité publique ou celle des informateurs. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'hormis les journaux et les sacs à ordures, le SCRS obtient les renseignements dont il a besoin pour accomplir son mandat de «sources», c'est-à-dire d'informateurs qui acceptent de transmettre subrepticement de l'information en échange de billets verts ou, plus souvent qu'on pourrait l'imaginer, en espérant obtenir le titre convoité de «grand Canadien». L'ancien ministre péquiste Claude Morin était considéré, à tort ou à raison, être une «source» des Services de sécurité (les «SS»), ancêtres du SCRS qui constituaient alors une entité organisationnelle de la GRC.

Ce qui n'a cependant pas été mentionné, ni par le SCRS ni par les autorités politiques qui en sont responsables, c'est que l'identité des «sources» n'est pas susceptible d'être divulguée ou d'apparaître dans un document comme celui qui a fait l'objet du larcin puisque ces «sources» sont codées et ne sont généralement connues que par un nombre très limité de personnes. Ce n'est pas là que réside le problème. L'importance de la fuite concerne davantage la confiance du public et de la communauté internationale du renseignement.

Déjà considérés comme des joueurs de calibre «peewee» au sein de la communauté internationale du renseignement, les agents du SCRS sortiraient ridiculisés et affaiblis de cette fuite de renseignements. C'est pourquoi le directeur du SCRS doit prendre des mesures efficaces afin de restaurer la confiance du public et, surtout, celle des autres agences de renseignement avec lesquelles le SCRS collabore afin de réaliser son mandat. Quelles sont donc les mesures qui contribueraient à restaurer cette confiance?

Après avoir évalué la gravité de cette fuite de renseignements, la présidente du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité (CSARS) (prononcez «césars»), Paule Gauthier, affirmait qu'il faudrait peut-être resserrer les mesures de sécurité ou modifier les procédures internes de contrôle. Je ne partage pas cet avis.

Déjà, pour pouvoir travailler au SCRS, les employés doivent détenir une habilitation sécuritaire au niveau «très secret», laquelle s'obtient après plusieurs mois d'enquête sur l'employé, son conjoint, sa famille et ses relations professionnelles et personnelles antérieures (jusqu'à dix ans avant son embauche). Aussi, ils doivent se soumettre à une évaluation polygraphique (détecteur de mensonges) avant leur embauche. Il y a deux ans, le SCRS instituait un programme de fouilles au hasard («spot checks») des employés travaillant à l'administration centrale, située à Gloucester, en banlieue d'Ottawa. Il ne fait aucun doute que toutes ces mesures, bien que susceptibles d'être justifiées dans ce contexte particulier touchant la sécurité nationale, portent gravement atteinte au droit au respect de la vie privée des employés. On aura compris qu'à mon avis, le resserrement des règles internes de sécurité ne peut constituer une solution valable.

Erreur de jugement

D'autres observateurs exigeaient la démission du directeur actuel du SCRS, Ward Elcock. Cette demande apparaît exagérée puisque cette fuite de renseignements ne résulte pas de l'indifférence ou d'un laxisme institutionnel mais plutôt d'une grave erreur de jugement commise par une employée. Donc, n'étant attribuable ni à l'insuffisance des mesures internes de sécurité ni au laxisme de leur application, la responsabilité de cette fuite de renseignements est essentiellement imputable à ce qu'on peut appeler le «facteur humain».

Une enquête interne visant à déterminer la provenance du document est actuellement en cours. L'employée responsable de la fuite fera face à des mesures disciplinaires qui peuvent aller de la simple suspension au congédiement. Aujourd'hui, cette employée doit comprendre que le moment est venu d'offrir sa démission. Autrement, le directeur du SCRS devra prendre les mesures nécessaires afin de faire révoquer son habilitation de sécurité au niveau «très secret», laquelle est indispensable à l'exercice de ses fonctions au sein de l'agence de renseignement. Indépendamment des modalités d'exercice de son départ, une chose est claire: elle doit partir afin de restaurer la confiance du public et celle de la communauté internationale du renseignement. C'est le prix de l'incurie et de l'outrecuidance.

alain-robert.nadeau@atreide.net

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Odile Tremblay (horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Hélène Buzzetti, Marion Cormier (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Pettit (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zaida. PROMOTION ET TRIVAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable de la clientèle), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleurs); Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

GUERRE

SUITE DE LA PAGE 1

qu' alors inconnue dans le droit international, pour la transformer en plan concerté. Selon l'historien Michael Marrus, de l'université de Toronto, «cela signifiait que les nazis de haut rang, qui n'avaient peut-être jamais assassiné ou torturé de leurs propres mains, pouvaient être reconnus coupables de ces crimes».

Grâce à cette assise, Daniel Margolies fut en mesure de monter 22 dossiers contre autant de personnes. Malgré le pas juridique alors accompli, les crimes contre l'humanité ont été jugés avec des fortunes diverses. Après la conclusion des guerres de Corée, d'Indochine et d'Algérie, les uns et les autres se sont lavés les mains.

Pire, dans le cas de la guerre du Vietnam, on se souviendra que le lieutenant William Calley, auteur du massacre de My Lai (500 civils tués) en 1968, a été jugé par un tribunal militaire américain et non international. En 1971, on l'a condamné à perpétuité. Trois ans plus tard, le président Nixon l'a gracié.

Aujourd'hui, grâce à cette première que constitue le procès de Nuremberg, on peut condamner par exemple le général serbe Djordje Djukic. On peut s'en féliciter. De l'autre côté, il y a lieu de s'interroger sur l'inertie du gouvernement canadien en la matière. Dans un rapport fédéral dévoilé en 1997, on apprenait que le Canada était la terre d'asile des criminels de guerre. Deux ans plus tard, que fait-on? On en est toujours à promettre la modification du Code criminel afin que les auteurs de crimes puissent être poursuivis. C'est une honte!

La réduction des impôts, à certaines conditions

Québec (PC) — L'Union des municipalités du Québec (UMQ) avertit le gouvernement que ses contribuables en ont assez de payer des taxes et des impôts. Le Mouvement des femmes du Québec (MFQ) se demande si une réduction des impôts permettrait vraiment d'améliorer le bien-être des ménages. La Fédération de l'âge d'or (FADOQ) estime que la fiscalité contribue à l'aggravation de la pauvreté et l'Union des producteurs agricoles croit qu'il faut voir si la réduction des impôts servira à créer des emplois.

Hier, en commission parlementaire, tous ces organismes sont venus présenter leur opinion sur le projet de réduction des impôts. Chacun d'eux croit sincèrement que les contribuables en ont assez de payer mais qu'il ne faut pas pour autant réduire les interventions de l'État dans l'économie, la santé, l'éducation, l'aide sociale et la création d'emplois. L'UMQ partage évidemment la volonté du gouvernement d'abaisser le fardeau fiscal des Québécois «afin d'accroître leur revenu personnel, d'augmenter leur pouvoir d'achat et de diminuer leur endettement» mais elle le met en garde contre la tentation de régler les problèmes financiers de l'État sur le dos des contribuables fonciers.

Déjà, a expliqué le président de l'UMQ, Mario Laframboise, le monde municipal a suffisamment payé. Pour la seule période comprise entre 1992-1998, les municipalités ont dû composer avec des transferts de charges financières de plus de 1,2 milliard. «La cour est pleine, a lancé M. Laframboise, n'en jetez plus». Le MFQ a lui aussi offert sa solution. «Nous croyons, a-t-il soumis, que les prochaines modifications devraient cibler en premier les bénéficiaires de l'aide sociale et les contribuables de la classe moyenne en deuxième». Les groupements de femmes insistent pour que l'État québécois instaure un programme de sécurité du revenu couvrant l'ensemble des besoins, qu'il réinstaure une allocation familiale universelle.

Dans leur mémoire, ils ont indiqué qu'il faut aussi réinvestir dans les services de santé et d'éducation. «Avoir plus d'argent dans ses poches prend peu d'importance lorsque la santé est menacée par des délais pour accéder à des services de qualité». La FADOQ a de son côté rappelé l'état de pauvreté dans lequel se retrouvent beaucoup d'aînés et a suggéré au gouvernement des moyens de réduire le fardeau fiscal des contribuables, dont la lutte à l'évasion fiscale des particuliers autant que des entreprises.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, l'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

MÉDECINS

SUITE DE LA PAGE 1

facteurs avait causée. S'il y a dépassement, «c'est parce que des services ont été rendus, pas parce qu'ils ont été coupés», a justifié Mme Marois. De son côté, le premier ministre Lucien Bouchard a indiqué que les coûts liés à la santé au Québec «ne sont pas hors de contrôle. Au contraire, s'il y a un endroit où ils sont bien contrôlés, c'est au Québec», si on compare ce dernier aux autres provinces canadiennes.

Au cours d'un point de presse, Mme Marois s'est dissociée du constat alarmant qu'a fait lundi l'Association des hôpitaux du Québec. «Je suis en désaccord avec leur opinion», a-t-elle dit, ajoutant que cette opinion «dépassait, à [son] point de vue, leur pensée jusqu'à un certain point. Ils sont allés trop loin». L'Association des hôpitaux du Québec estime qu'il ne suffit plus de colmater les brèches dans le système de santé et de tenir, comme Mme Marois, un débat sur de nouveaux modes de financement du réseau public. Pour l'association, le débat n'en est pas un de financement mais d'orientations du réseau de la santé et de choix éthiques comme d'accepter ou non de poser un pacemaker ou une prothèse à la hanche à un patient de 82 ans ou de fournir des dialyses à un patient de 90 ans.

Ce constat apparaît «exagéré» aux yeux de M. Bouchard. «Ça me paraît contraire à toutes les valeurs qui sous-tendent notre société, a-t-il dit. Ce n'est pas dans l'intention du gouvernement [de faire ce type d'arbitrage] et les Québécois, à juste titre, ne voudront jamais.»

ÉCOLES

SUITE DE LA PAGE 1

l'enfant va améliorer sa performance générale à l'école. Pour ce faire, les centres misent sur un mince ratio prof-élèves (généralement un enseignant pour trois élèves), sur des programmes individualisés et sur l'apprentissage de techniques utilisées de façon récurrente. «Nous aidons les enfants à atteindre leur plein potentiel. Ça peut être un enfant qui est en retard à l'école et qui a besoin d'un tuteur ou bien un élève qui pourrait avoir des A mais qui se contente de B ou de C», précise Nick Whitehead. Oxford offre également des cours d'enrichissement pour les plus doués et des cours de lecture aux enfants de trois à six ans.

Nés à Baltimore au cours de la présente décennie, les centres Sylvan fonctionnent eux aussi à peu près de la même manière. Actuellement, il y a plus de 800 écoles du genre en Amérique du Nord.

«Nous travaillons en partenariat avec les écoles», affirme Christine Crowley, copropriétaire du Centre d'apprentissage Sylvan à Hamilton. «Nos programmes sont individualisés. Nous croyons que chaque étudiant apprend différemment et nous faisons des tests pour diagnostiquer le problème. Ensuite, nous prescrivons un programme particulier.» Nick Whitehead précise que les enseignants de son école font beaucoup plus que du tutorat. «Nous montrons aux enfants comment apprendre et comment se concentrer. Nous développons leurs facultés cognitives.» Et à combien se chiffre l'opération? Grosso modo, même si le prix diffère d'une franchise à l'autre, les parents doivent déboursier entre 250 et 380 \$ par mois pour deux heures de cours par semaine. Un séjour dure normalement entre six mois et un an, mais aucun contrat ne lie les parties. «En quatre mois et demi, nous garantissons que l'étudiant va améliorer ses résultats d'un niveau [passer de B à A ou de 80 à 90 %, par exemple] en lecture ou en mathématiques», avance Christine Crowley.

Les dirigeants des centres Oxford promettent eux aussi d'importants progrès. «Dans de grosses classes, le professeur n'a pas le temps de s'occuper de tous les élèves qui ont du retard. C'est surprenant de voir la vitesse à laquelle les enfants progressent quand ils reçoivent de l'attention», soutient Nick Whitehead.

Au fond de la pièce, deux enfants sont assis à une table en cette soirée d'automne. Ils font partie de la soixantaine d'élèves du Centre d'apprentissage Oxford de Dollard-des-Ormeaux. Dirigés par Lisa, Edward et Calvin travaillent chacun sur leur propre leçon de français. «On utilise des stratégies d'apprentissage pour que, lorsqu'ils partent d'ici, ils n'aient plus besoin d'un tuteur», explique la directrice de l'établissement, Tarah Andres. «On va à la base du problème, on ne règle pas la pièce.» Et les jeunes élèves semblent apprécier. «C'est le fun parce qu'il n'y a pas trop d'enfants. C'est plus facile de travailler», confie Edward, neuf

ans. Entre ses interventions, Lisa raconte qu'elle aime aider les jeunes. «On rit, on apprend. C'est ce qui manque à l'école.» Nick Whitehead est aussi de cet avis: «Nous n'avons pas à motiver les enfants, ils aiment les centres et ils savent qu'ils apprennent, parce que leurs nouvelles habiletés, ils les utilisent à l'école.»

Alors qu'à Québec le développement de centres privés suscite encore des craintes, l'Ontario semble avoir accepté ces nouvelles composantes du système d'éducation. «Quand nous avons commencé, beaucoup de parents et d'écoles ont réagi avec appréhension, se souvient Christine Crowley. On nous disait: "Nous n'avons pas besoin de vous, vous n'êtes qu'une entreprise qui veut faire de l'argent." Mais avec les années, on est tout simplement devenu une partie du programme éducatif des enfants.»

Christine Crowley soutient que la compétitivité s'est accrue avec les années et que les parents ont davantage à envoyer leur enfant dans un centre comme le sien. «Je crois qu'avec les coupes en éducation, les étudiants qui ont besoin d'aide n'en reçoivent plus à l'école. C'est pour cette raison qu'ils vont la chercher ailleurs.» Nick Whitehead va plus loin: «Nous devons faire un bon travail, sinon, nous perdons nos clients. Nous créons toujours de nouveaux programmes, du nouveau matériel, et nous utilisons de nouvelles et de meilleures approches pédagogiques. Il faut que ça fonctionne. Dans les commissions scolaires, ce n'est pas le cas. On se contente de recueillir des données et de régler le problème dans cinq ans. Nous, nous devons nous ajuster à chaque mois si quelque chose ne marche pas.»

Même s'ils se ressemblent beaucoup, les centres Oxford et Sylvan diffèrent en un point majeur. En échange des efforts fournis, un élève de Sylvan reçoit des jetons qu'il accumule et peut échanger contre des jouets, des jeux, des friandises et des certificats-cadeaux. «J'ai une formation en thérapie du comportement, mentionne Christine Crowley. Et je sais que lorsqu'on veut développer un nouveau comportement, convaincre quelqu'un d'agir différemment ou enseigner de nouvelles habiletés, il faut que l'effort paie.»

Au sein d'Oxford, cette opinion est loin d'être partagée. «Ce serait agréable si mon patron sortait de son bureau à chaque jour pour me donner un cadeau, mais ça n'arrive pas, raille Nick Whitehead. C'est une pratique démodée de modification du comportement, ce n'est pas nécessaire. Les enfants sont motivés quand tu leur montres qu'ils peuvent réussir. Ils n'ont pas besoin de pots-de-vin.»

Coupes en éducation, manque de disponibilité des enseignants du secteur public ou recherche de la performance de la part des parents, il semble que les centres privés d'apprentissage soient de plus en plus en demande. Mais compte tenu des coûts d'une telle formation d'appoint pour les parents, elle n'est sûrement pas la solution aux maux de notre système d'éducation

TUTELLE

Le conseil est souverain

SUITE DE LA PAGE 1

commissaires d'élire les membres du comité exécutif comprend également celui de les révoquer. Ceci signifie que la nouvelle majorité du conseil n'a commis aucun geste illégal en destituant certains membres de l'exécutif et, du coup, en nommant les nouveaux membres de ce comité.

«Outre le fait que la loi permet au conseil des commissaires de déterminer le nombre exact de membres du comité exécutif et de les nommer par simple résolution, elle lui laisse entière discrétion quant à la durée du mandat des membres de celui-ci [...], peut-on également lire.

Finalement, par ce jugement, le magistrat voulait éviter que les membres du comité exécutif autres que la présidente de la CSDM soient inamovibles en cours de mandat. Ceci pourrait inciter le conseil des commissaires, selon le juge, à opter pour des mandats de courte durée, par exemple de deux ou trois mois, afin d'être toujours en mesure d'avoir un comité exécutif représentatif de la majorité du jour au conseil. «Selon un principe bien établi en matière d'interprétation législative, le législateur ne peut avoir voulu une conséquence aussi absurde», écrit le juge.

Le magistrat écrit également qu'«en résumé, le législateur a voulu en matière scolaire une administration décentralisée, significativement autonome et représentative, en tout temps, de la volonté de la majorité des commissaires élus par la population».

Réactions

À Québec, le ministre Legault s'est borné à dire qu'il voulait discuter du jugement avec le substitut du procureur ainsi qu'avec ses conseillers juridiques avant de faire tout commentaire. Idem du côté du MEMO, qui souhaitait analyser plus avant le jugement avant de réagir.

Joint par Le Devoir, Michel Pallascio a pour sa part insisté sur le fait que «le gouvernement n'aurait même pas dû imposer une tutelle au départ. Le problème, c'est que l'on n'accepte pas qu'il y ait une nouvelle majorité au conseil. Si le ministre Legault acceptait cette majorité, tout irait pour le mieux».

Bien qu'il n'ait pas pris connaissance du jugement au moment de l'entretien, M. Pallascio s'est tout de même dit déçu d'avoir gaspillé autant de temps et d'énergie sur un tel dossier. Il a remis en question la pertinence du geste que le ministre avait fait fin septembre en arguant que dans d'autres cas semblables, aucune tutelle n'avait été imposée. «C'est arrivé dans d'autres circonscriptions. À Sainte-Hyacinthe en 1997, par exemple, l'exécutif avait été modifié par vote. Un avis juridique donnait raison au nouvel exécutif et tout s'était arrêté là. Il n'y a pas eu de nouvelle contestation et surtout pas de tutelle. Ce qui s'est passé à la CSDM, c'est exactement la même chose. L'exécutif a perdu sa majorité et la nouvelle majorité a nommé un nouvel exécutif en milieu de mandat.» Pourquoi donc, dans le cas de la CSDM, le ministre a-t-il jugé bon d'agir? «Ça va être au ministre de répondre à cette question», a conclu M. Pallascio.

Rappelons les faits. Le 14 juin 1998, 15 des 21 commissaires de la CSDM sont élus sous la bannière du MEMO et six sous celle du RSC. Le 2 juillet 1998, les commissaires adoptent à l'unanimité une résolution fixant à sept le nombre de commissaires, jusqu'à ce que les membres du MEMO refusent d'inclure parmi les commissaires deux représentants du RSC. La tension que cela provoque culmine en mars dernier lorsque cinq commissaires du MEMO claquent la porte de leur parti pour devenir indépendants, sous le leadership de Robert Cadotte.

Se crée par la suite une alliance avec ces cinq commissaires et ceux du RSC, qui deviennent du coup majoritaires au conseil. Ils en profitent pour renverser le comité exécutif. Siégeant d'office, la présidente, Diane De Courcy, conserve son poste. Cette dernière estime le geste illégal et le ministre Legault demande par la suite au conseil de revenir sur sa décision et de respecter la composition du comité exécutif dont les membres avaient été élus. N'obtenant pas de réponse favorable, le ministre de l'Éducation décide alors de mettre le comité exécutif en tutelle.

MM. Pallascio et Cadotte, prétextant que le conseil est souverain, contestent alors la tutelle partielle en cour. Le jugement d'hier vient de leur donner raison.

BAGARRE

SUITE DE LA PAGE 1

cision exceptionnelle n'est prise que lorsque la probabilité d'une action criminelle est très élevée. Le seul précédent récent date de 1987, quand un avion de la Southwest Airlines s'était écrasé près de Los Angeles, faisant 43 morts. Le FBI avait déterminé que la tragédie avait été provoquée par un ex-employé, licencié par la compagnie, qui avait tiré sur le pilote.

Malgré ces données, un haut responsable d'EgyptAir a catégoriquement réfuté hier l'existence d'un lien entre les propos religieux et le suicide présumé du copilote. «L'attestation de la foi est une pratique courante lorsqu'on est confronté à une situation critique ou lorsqu'un avion fait face à une situation d'urgence», a affirmé le haut responsable cité par l'agence de presse égyptienne MENA. L'attestation de la foi lors de laquelle le musulman affirme «qu'il n'y a d'autre Dieu qu'Allah et que Mahomet est son prophète» est le premier pilier de l'islam. Tout musulman sentant sa fin approcher la prononce également pour mourir en croyant, a-t-il ajouté.

«Les renseignements publiés par certains médias insinuant que l'attestation de la foi prononcée par le copilote signifie qu'il s'est suicidé relèvent des rumeurs», a affirmé le responsable. Il a appelé que «l'équipage qui se trouvait à bord d'EgyptAir était hautement qualifié et se distinguait par ses excellentes qualités morales».

Scénario troublant

Malgré tout, détournement, querelle entre membres de l'équipage et suicide sont désormais les hypothèses privilégiées en raison de la séquence des événements. Le scénario reconstitué par le NTSB est celui d'un décollage et d'un vol sans histoire, jusqu'à 1h49 du matin. C'est alors que l'appareil croise à 11 000 mètres d'altitude que le pilote automatique est désactivé, sans raison apparente et sans explication de l'équipage. Huit secondes plus tard, l'avion commence une descente abrupte (sous un angle de 40°) sans semble-t-il contrôlée par le pilote. L'avion prend de la vitesse et approche le mur du son tandis qu'une sonnerie d'alarme se déclenche. Pendant la descente, les ailerons horizontaux droite et gauche de l'empennage sont inversés et les deux moteurs arrêtés — des ac-

tions qui ne peuvent avoir été prises que par des pilotes aux commandes. Mais l'avion se redresse soudain à 5500 mètres d'altitude, après 37 secondes de descente, et remonte à 8000 mètres. Puis il repique du nez, vire à gauche à 3500 mètres et va s'écraser dans l'océan.

Ces données laissent perplexes les spécialistes, qui ont du mal à imaginer le scénario catastrophe qui aurait pu conduire les pilotes à effectuer un tel enchaînement aberrant.

Ceci a incité le NTSB et le FBI à dépêcher en Égypte des enquêteurs pour vérifier le «profil» psychologique, médical et politique des pilotes — ce qui a suscité des protestations indignées de la direction d'EgyptAir. Aussi bien leurs familles que leurs collègues décrivent les huit pilotes qui se trouvaient à bord comme étant psychologiquement stables, respectueux des règlements et des impératifs professionnels.

Les deux personnes qui devaient être aux commandes de l'appareil lors de la catastrophe, le 31 octobre, étaient le commandant de bord Ahmed El Habachi, 57 ans, et le copilote Adel Anwar, 36 ans, selon le responsable en charge des pilotes des Boeing 767 d'EgyptAir, Rouchdi Zakariya.

Le capitaine Habachi, un musulman marié à deux femmes et père de quatre enfants, est décrit par son frère Sayyed comme un homme calme, peu loquace, qui «n'a jamais été en colère contre personne».

Ahmed El Habachi, qui a piloté un avion dès l'âge de 18 ans, était aux commandes d'un C-30 durant la guerre égypto-israélienne d'octobre 1973 avant de se voir confier des Boeing 767. Le frère de Habachi et son épouse Maria, de nationalité philippine, affirment tous deux qu'il aspirait à revenir en Égypte après un voyage de dix jours aux États-Unis et qu'il avait acheté des vêtements de bébé pour sa fille enceinte et un costume de déguisement pour son fils âgé de neuf ans à l'occasion de l'Halloween.

Les membres de la famille du copilote, Adel Anwar, ainsi que la majorité des victimes égyptiennes ont préféré garder le mutisme et ne pas répondre aux questions.

La fiancée d'Adel Anwar, citée par le quotidien gouvernemental *Al-Ahram* peu après la catastrophe, a affirmé qu'il était heureux de regagner Le Caire plus tôt que prévu pour préparer son mariage, prévu le 5 novembre.

vacances air transat

Faites votre magasinage de Noël à Paris
C'est maintenant ou jamais!

Vol PARIS

Week-ends

328 \$

Départ 19 nov

Retour 22 nov

398 \$

Départ 26 nov

Retour 29 nov

1 semaine

369 \$

Départ 21 nov

Retour 29 nov

399 \$

Départ 28 nov

Retour 06 déc

FORFAITS vol & Hôtel

Week-ends

Hôtel Grenelle 2★

(ch.std./déjeuner continental)

19 ou 26 nov. 2 nuits

448 \$

1 semaine

Hôtel Grenelle 2★

(ch.std./déjeuner continental)

21 ou 28 nov. 7 nuits

638 \$

vacances tourbec

Vacances Tourbec Centre-Ville

(514) 842-1400

Vacances Tourbec Henri-Bourassa

(514) 858-6465

Vacances Tourbec Langelier

(514) 253-4900

CLUB VOYAGES

Club Voyages Ste-Adèle

(450) 229-6611

1-888-249-6611

Prix par personne, base double • Les conditions générales du Guide-Achat Europe 1999-2000 de Vacances Air Transat s'appliquent aux tarifs ci-haut mentionnés • Places limitées • Valable pour les nouvelles réservations seulement des le 17 nov. 1999. Vacances Air Transat est détenteur d'un permis du Québec.